Vol 12 # 44 • Du 8 au 14 Mai 2019

Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00



HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162

Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

Lamyèl: Lavi sou fwontyè a

Page 6

LA TERREUR COMME POLITIQUE D'ÉTAT



Voir page 3

Le massacre du 24 avril 2019 à Carrefour-feuille vient allonger la longue liste des morts et blessés des quartiers pauvres de la zone métropolitaine

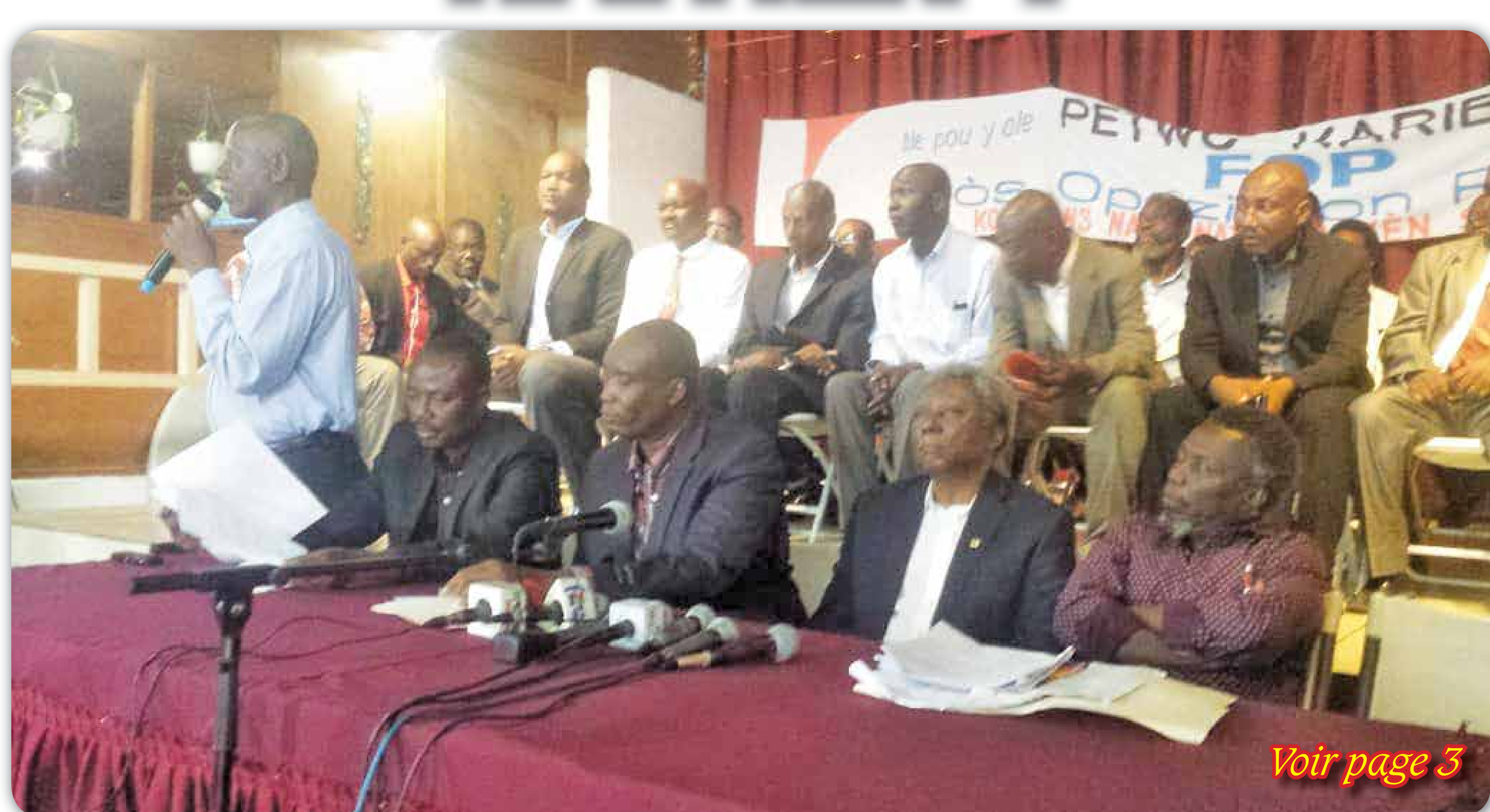
English
Page 9



Entrevue de Jean-Robert Sabalat accordée à Robert Lodimus en 1997!

Page 7

QUI SERA LE GUAIDO HAÏTIEN ?



Voir page 3

Cette proposition au lieu de faire pression sur le gouvernement engendrera davantage la lutte intestine des candidats à la présidence au sein de la dite opposition



Des mercenaires prêts à intervenir au Venezuela !

Page 10



Venezuela : La CIA pourrait assassiner Guaido pour justifier une intervention militaire US !

Page 17



1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti

Email :
editor@haitiliberte.com

Website :
www.haitiliberte.com

Qui sont les ennemis du peuple ?

Par Berthony Dupont

Ces derniers temps, beaucoup de compatriotes qui sans aucun doute veulent et rêvent d'un changement dans notre pays nous demandent pourquoi nous sommes si acerbes dans nos critiques envers la présente opposition au régime en place ?

Pour apporter un élément de réponse à cette question, il nous faut tout d'abord signaler que depuis la rupture du Pont Rouge on ne pratique qu'une seule politique en Haïti, celle qui ne correspond jamais aux aspirations profondes des masses populaires.

En effet, les ennemis héréditaires du peuple font feu de tout bois pour trahir sa noble cause. Les ennemis du peuple sont ceux qui lui ressemblent, sont de la même origine de classe mais dont leur position de classe les force à mentir effrontément au peuple. Ils font leurs les revendications quotidiennes du peuple et pourtant, ils ne travaillent que pour renforcer les intérêts des classes dominantes.

Bien souvent et surtout lors des élections, ils promettent monts et merveilles pour ensuite tourner le dos au peuple juste après leur victoire, en montrant leur vrai visage en tant qu'employés au service du patron impérial.

C'est au sein de l'opposition agissante que vivent ces individus, ennemis moqueurs et méprisants du peuple. Pour les reconnaitre, il suffit de comparer ce qu'ils disent avec ce qu'ils font : propos et actions sont toujours contradictoires. Ils ne prennent aucune position en termes d'une lutte de classe et n'ont jamais osé critiquer l'impérialisme. Il y en a d'autres qui se montrent très fougueux et pourtant ce sont des cinquièmes colonnes, des caméléons arc-en-ciel qui portent un masque populaire pour mieux tromper les masses.

Il n'y a pas de pires ennemis que ceux qui marchent avec vous et qui ne font qu'attendre un signal ou le moment opportun pour vous poignarder comme l'illustre bien des cas sur le plan national et, plus récemment sur l'échiquier international, celui du président actuel de l'Equateur Lenin Moreno face à la « Révolution Citoyenne » et à l'ex-président Correa.

La trahison est le propre de la majorité des acteurs de la classe moyenne ; cette petite bourgeoisie sans conscience a le caractère et le tempérament des semelles de soulier. Elle n'est qu'un pont entre la bourgeoisie et le peuple, espion à dessein et n'a que la seule conviction de ramper jusqu'au bout.

L'adversaire, en l'occurrence la bourgeoisie et ses alliés, reste conséquente avec ses positions de classe. Elle ne navigue guère entre les deux classes, sauf ceux qui ont choisi de commettre ce que le regretté révolutionnaire Amilcar Cabral avait qualifié de «suicide de classe». Nous les applaudissons chaudement !

Nous autres, la raison pour laquelle nous concentrons nos efforts sur l'opposition, c'est du fait que malgré qu'elle soit proche des masses, elle parle souvent le langage d'un révolté en prônant un discours enflammé de changements de système ; mais ce qui est pire, pour faire de l'amalgame, créer la confusion, c'est elle aussi qui se prête à se laisser utiliser, manipuler par les forces obscurantistes à dessein de consolider le système d'exploitation et de corruption et par-dessus le marché de combattre énergiquement et violemment les masses.

Notre préoccupation majeure n'est pas uniquement de combattre l'adversaire que représente le pouvoir actuel mais de rester vigilant et de mener une lutte idéologique constante contre les idéologues de la petite bourgeoisie, qui ne sont pour la plupart que des traitres à visage découvert. Pour combattre l'adversaire principal et préparer une lutte contre les forces impérialistes et ses alliés de la bourgeoisie, il faut coûte que coûte et tout d'abord gagner la bataille idéologique contre cette classe intermédiaire, ce « chock absorber », cet amortisseur que représente cette petite bourgeoisie réactionnaire.

C'est ce qui rend la lutte des masses plus complexe et difficile, puisqu'elle lutte non seulement contre le régime au pouvoir qui n'est qu'un simple adversaire, un instrument au service des forces économiques exploitantes, mais aussi contre cette catégorie d'opportunistes qui ne luttent que pour remplacer l'élite au pouvoir ou s'y substituer. Les masses doivent s'en libérer !

L'étape première et indispensable est donc de se libérer de l'emprise des opportunistes de la classe moyenne. Il est clair que ce n'est pas le verbiage quotidien des candidats à la présidence, des sénateurs ou députés du Parlement croupion qui feront reculer les mercenaires du pouvoir et mettront fin à leur macabre dessein. Ce que demande la lutte aujourd'hui, ce sont des militants authentiques, des révolutionnaires anti-impérialistes dignes et dynamiques capable de conduire la lutte sur le droit chemin du socialisme et du développement économique.

Les vrais ennemis du peuple sont au sein même du peuple !

La terreur comme politique d'État

Par le Regroupement Des Haïtiens de Montréal contre l'Occupation d'Haïti

Le 24 avril 2019 dans le quartier de Carrefour-feuille, au sud-est de Port-au-Prince environ sept personnes sont mortes et plus d'une vingtaine d'autres ont été grièvement blessées.

Cet événement fait suite à une succession d'assassinats dans les différents quartiers populaires de Port-au-Prince. Que faut-il comprendre de ces incidents criminels qui se banalisent de plus en plus? Une chose est sûre : ils ne sont pas le fruit du hasard ou d'une criminalisation incontrôlée venant de gangs incontrôlables. Dans les faits, ces tueries constituent une stratégie politique de répression du régime néo-duvaliériste de Jovenel Moise face à la volonté du peuple haïtien de lutter pour le changement social. Cette politique se dévoile de plus en plus, se systématise, et de jour en jour, le gouvernement Moise, incapable d'offrir une alternative à la crise, se résout à généraliser la violence. Et pour cela tous les moyens sont bons: même des mercenaires étrangers seraient impliqués dans la répression du mouvement de revendications.

Depuis le soulèvement populaire des 6,7 et 8 juillet 2018, la mobilisation populaire prend un nouvel essor. Elle a atteint une nouvelle dimension. Elle ne se limite pas à des revendications réformistes. La longue expérience des luttes du peuple haïtien montre que les réformes ne peuvent apporter rien de bon face à un État corrompu, antinational et complètement soumis aux intérêts de l'impérialisme. La mobilisation vise désormais le renversement de ce système social d'apartheid.

Face à la détermination du peuple haïtien de saper les bases de l'État néocolonial, les bandits légaux du pouvoir Tèt kale répondent par la répression la plus sanglante. Ils détournent les recettes publiques non seulement pour s'enrichir mais aussi pour équiper en armes de guerre et munitions les gangs qui leur sont affiliés. Désormais le pouvoir s'affiche ouvertement avec des chefs de gangs. Cette collusion n'est, bien sûr, pas étonnante : le régime Tèt Kale lui-même n'est-il pas associé, dès son origine, à des pratiques criminelles?


Le chef de gang Jean Sony, plus connu sous le nom de Tije


Assassinat à Carrefour-Feuilles


Manifestation contre le banditisme


Trop de violence dans la localité de Carrefour-Feuilles

Cette répression sanguinaire, dont les habitants des quartiers populaires paient le prix fort, répond donc à une logique de pouvoir inscrit même dans la pratique politique du régime Tèt Kale. Voilà pourquoi les quartiers pauvres de la zone métropolitaine se transforment en théâtre de carnages à répétition, et même les enfants, les femmes enceintes et vieillards ne sont pas épargnés.

Soulignons que, comme durant les sombres moments de la dictature des Duvalier, le pouvoir sanguinaire de Jovenel Moise réprime avec le soutien des puissances impérialistes, dont le Canada, les États-Unis et la France. Ces tuteurs internationaux ne reconnaissent pas le droit du peuple haïtien à revendiquer une vie digne, à vouloir construire une société égalitaire.

Le massacre du 24 avril 2019 à Carrefour-feuille vient allonger la longue liste des morts et blessés des quartiers pauvres de la zone métropolitaine. Ce massacre relève d'un choix délibéré de Jovenel Moise et de ses acolytes, choix qui est de gouverner par la terreur en vue d'étouffer la mobilisation populaire réclamant la fin de la corruption et un procès en bonne et due forme à propos des fonds spoliés du Petro Caribe. Mais de façon plus systématique, ces tueries consistent à casser l'élan de la lutte pour le renversement de ce système d'apartheid.

Face à cette répression du régime Tèt kale, il est essentiel de continuer la lutte par tous les moyens nécessaires. La question aujourd'hui n'est pas de savoir comment pressurer ce régime sanguinaire en vue de le réformer, mais de savoir quelle stratégie et quels moyens, dont disposent les organisations populaires et progressistes, pour arriver à transformer les rapports de force et jeter les bases d'une nouvelle société.

Pour authentification,
Renel Exentus
Ricardo Gustave
Montréal, le 6 mai 2019
Contact:
rehmoncohaiti1915@gmail.com

Qui sera le Guaido haïtien ?

Par Isabelle L. Papillon

Un courant de l'opposition, celui du secteur populaire et démocratique était en visite à Washington pas précisément pour rencontrer la communauté haïtienne de la capitale de l'empire américain, mais selon les déclarations de certains partisans pour porter plainte au Congrès contre le régime en place et les informer de ce qui se passe dans le pays, à savoir les assassinats et le banditisme d'Etat. Une façon sans doute peut-être de contrecarrer le Congrès sur les rapports de l'ambassade américaine. Si au moins c'était vrai !

Mais hélas, il est des rencontres dont on ne saura jamais ce qui y avait été dit et décidé et les vrais raisons qui ont fait voyager tout ce beau monde tels que Simon Desras, le sénateur Nènèl Cassy et Evalière Beauplan, le député Printemps Belizaire, Marjorie Michel et le journaliste Jean Oreste Morin, pour ne citer que ceux-là. Ont-ils été au Département d'Etat ? Cela vous ne le saurez jamais même au cours des rencontres qu'ils ont eues avec les communautés de New York le samedi 4 et le lendemain 5 mai à Miami. Rien n'a été dévoilé sur les vrais objectifs de ce périple. Voire qu'on saurait qui a commandité le voyage ?

Par ailleurs, le même samedi 4 mai, Moise Jean-Charles de Pitit Desalin et d'un autre courant de l'opposition Force Organisation Progressiste (Fòp) devait prendre l'avion pour l'Uruguay où il a été invité par certaines organisations sociales et des parlementaires à faire l'historique de la situation actuelle en Haïti. Au moment de prendre l'avion, il a été justement stoppé par les employés de la American Airlines sans doute pour une affaire de visa. Finalement, il a pu voyager le lendemain 5 mai via Florida.

Entre-temps le lundi 6 mai, la Force Organisation Progressiste avait organisé une conférence de presse au cours de laquelle participaient ses dirigeants tels que l'agronome Jean André Victor du Mouvement Patriotique Dessalinien Haïtien MOPODH, en annonçant non seulement la reprise des manifestations anti-gouvernementales pour le 18 mai prochain mais aussi la formation d'un nouveau mouvement baptisé « Sove Pèp » pour le départ de Jovenel Moise.

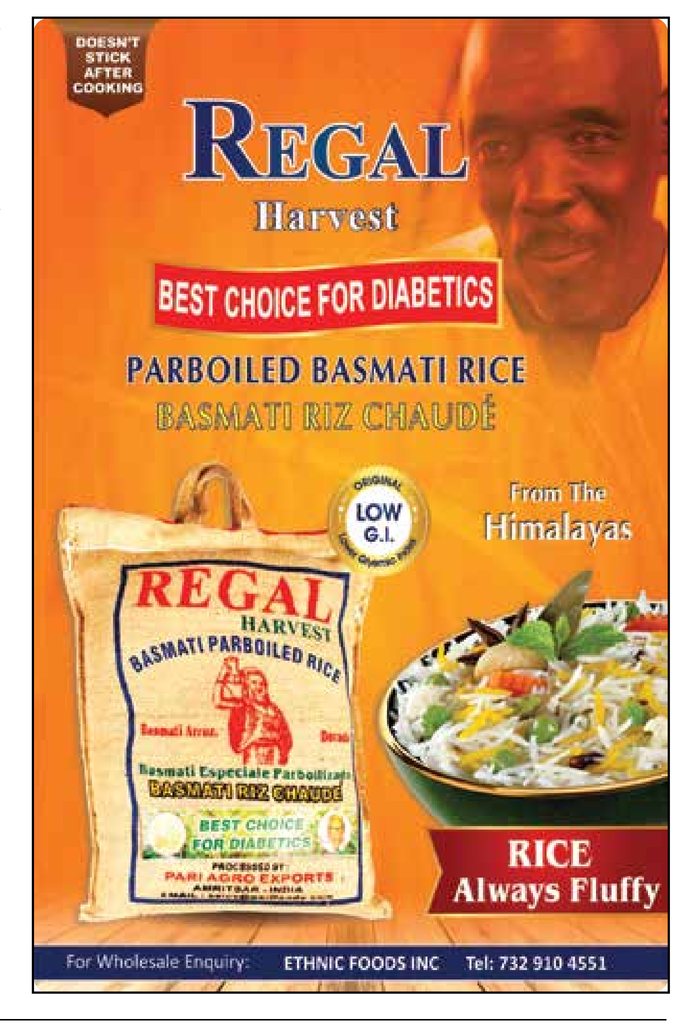
Pour marier un peu de folklore à sa déclaration, Victor en a profité pour signaler l'installation non seulement d'un président autoproclamé à la manière de Guaido, mais aussi d'un parlement populaire pour accélérer le départ de Jovenel Moise.

Qui sera l'heureux Guaido haïtien?

Une proposition qui au lieu de faire pression sur le gouvernement engendrera davantage la lutte intestine des candidats à la présidence au sein de la dite opposition.

Vraiment, cette opposition fait pitié. !





PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Publique entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Rony HORAT, d'avec son épouse née Michaelle ETIENNE pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destiné, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi quatre avril deux mille dix neuf, en présence de Me Rolex Merove, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Monsieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près le Tribunal Civil d'y tenir la main forte à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
Ainsi signé : Me Annie Fignolé et Mozart Tassy.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Publique entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce de la dame née Andrémise SULFA, d'avec son époux Joseph Démaratte JEAN-BAPTISTE pour injures graves et publiques aux torts de l'époux. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destiné, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi quatre avril deux mille dix neuf, en présence de Me Rolex Merove, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Monsieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près le Tribunal Civil d'y tenir la main forte à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
Ainsi signé : Me Annie Fignolé et Mozart Tassy.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

L'État arbitraire blanchi ses mercenaires!

Par Marie Laurette Numa



Ronald « Roro » Nelson et Réginald Delva

Autre que le président de la République Jovenel Moise qui a été bien blanchi par le juge d'instruction Brédy Fabien, c'est le tour maintenant des inculpés Ronald « Roro » Nelson, Godson Orélus, Réginald Delva, André Jonas Vladimir Paraison, et Sandra Thélusma d'être lavés le mardi 7 mai 2019, par la cour d'appel des Gonaïves dans le cadre de la saisie d'armes à feu à Saint-Marc.

Les juges de cette cour ont pourtant inculpé pour contrebande, blanchiment de capitaux et association de malfaiteurs, les nommés Jimmy Joseph, Junior Joël Joseph, Monplaisir Edouard et Charles Durand auxquels il a été signifié de se présenter par devant un tribunal criminel.

Le fabuliste avait raison :
Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Anténor Francisque LOUSSAINT d'avec son épouse née Danielle ALFRED pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince à transcrire sur les registres à ce destinés ; le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Johnny Jean pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Guy Augustin, Juge en audience civile, ordinaire et publique du mercredi treize mars deux mille dix neuf en présence de Me Paul Wesley, Substitut commissaire de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens Thélémaque, greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Pour expédition conforme collationné

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du Ministère Public, accueille l'action du demandeur, le sieur Rodrigue SAUL, en la forme maintient le défaut faute de comparaitre octroyé à l'audience du vendredi quinze juin deux mille dix-huit contre la dame née Ruth SAINT FLEUR ; admet en conséquence le divorce dudit sieur Rodrigue SAUL contre son épouse née Ruth SAINT FLEUR, pour incompatibilité de caractère et injures graves et publiques fait prévu à l'article 217 du code civil haïtien, prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux, au tort exclusif de l'épouse; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la commune de Port-au-Prince de la Section Sud'Est de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale, sous peine de dommages et intérêts envers les tiers; compense les dépens vu la qualité des parties; commet l'huissier Clerbrun FAURE pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Gerty Léon Alexis, en audience publique et ordinaire du vendredi vingt-deux juin deux mille dix-huit en présence du substitut commissaire du Gouvernement, Me Yvenne TYBEAU, faisant office du Ministère Publique et avec l'assistance de Me Jean Serge Duvert, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Ainsi signé : Gerty Léon Alexis et Jean Serge Duvert

PAR CES MOTIFS

Après examen et sur les conclusions conformes du ministère public, le Tribunal au vœu de la loi, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience contre le défendeur pour faute de comparaitre, accueille l'action de la demanderesse, la dame Ronald TELUSMA, née Sherby CHERY, l'époux Ronald TELUSMA aux torts exclusifs de l'épouse; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux,; ordonne à l'officier de l'Etat civil compétent de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement ; dit qu'un extrait sera publié dans l'une de colonnes d'un quotidien s'éditant à la capitale, sous peine de dommages et intérêts envers les tiers;; commet l'e sieur Jean Fruisner MONICE huissier de notre Tribunal pour la signification du présent jugement ; compense les dépens vu la qualité des parties.
Rendu par nous, Fritzner DUCLAIR, Doyen du Tribunal de Première instance de Petit Goave en audience publique civile de divorce de ce jour vingt-huit décembre deux mille dix-huit en présence de Me Erick PIERRE PAUL substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort assisté du sieur Christophe BONBON, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Doyen et du greffier.
Ainsi signé à la minute: Fritzner DUCLAIR, Doyen et Christophe BONBON, Greffier
Pour expédition conforme collationnée

PAR CES MOTIFS

Nous, Me Paul PIERRE, juge en audience civile, ordinaire et publique du mercredi quatorze mars 2018, après avoir délibéré conformément à la loi, le Ministère Public entendu : nous déclarons compétent pour entendre cette affaire; maintenons le défaut octroyé à l'audience précitée; accueillons l'action en divorce du demandeur pour être juste et fondée; admettons en conséquence le divorce du sieur Jean Frantz PRINCE d'avec son épouse la dame Barbara Miriame SANON pour injures graves et publiques; prononçons la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux; ordonnons à l'Officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens éditant à Port-au-Prince sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet; commettons l'huissier Johnny JEAN de ce Tribunal pour la signification de ce jugement ; compensons les dépens. Ce qui sera exécuté.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Paul PIERRE, juge au Tribunal de première instance de Port-au-Prince en présence de Me Wesley PAUL, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de Monsieur Homère RAYMOND, greffier, ce mercredi dix-huit avril, deux mille dix-huit (2018) ; An 215ème de l'Indépendance.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près le Tribunal Civil d'y tenir la main forte à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.
Ainsi signé : Paul PIERRE Juge et Homère RAYMOND Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du ministère public, accueille l'action de la demanderesse, la dame née Darline MORENCY en la forme ; maintient le défaut de comparaitre, octroyé à l'audience du vendredi onze janvier deux mille dix-neuf contre son époux le sieur Frantz ALIZE; admet en conséquence le divorce de ladite dame née Darline Morency contre son époux Frantz ALIZE pour injures graves et publiques, faits prévus à l'article 217 du Code Civil Haïtien; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux aux torts exclusifs de l'époux; ordonne à l'officier de la commune de Port-au-Prince, Section EST, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du dit jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet; compense les dépens vu la qualité des parties ; commet l'huissier Johnny Jean pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Marie Rosie Dégand NICOLAS, juge au Tribunal de première instance du ressort de Port-au-Prince en audience civile, publique et ordinaire du vendredi premier février deux mille dix-neuf, en présence du substitut du Commissaire du Gouvernement Me Roger SIMPLICE, faisant office du Ministère Public et avec l'assistance de Me Jean Serge DUVERT greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et greffier susdits
Ainsi signé Marie Rosie Dégand NICOLAS et Jean Serge DUVET
Pour expédition conforme collationnée
Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Publique entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Clément NOEL, d'avec son épouse née Ludmilla Joane HILAIRE pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de transcrire sur les registres à ce destiné, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi vingt-et-un mars deux mille dix neuf, en présence de Me Rolex Merove, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Monsieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près le Tribunal Civil d'y tenir la main forte à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
Ainsi signé : Me Annie Fignolé et Mozart Tassy.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient la demande contre la partie défenderesse à audience du quinze (15) novembre deux mille dix-huit (2018), pour le profit, déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce de la dame née Béatrice LOUIS JEUNE d'avec son époux Marco MICHEL pour injures graves et publiques et sévices corporels. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de la Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ces destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce tribunal pour la signification du présent jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marideline PAUL, Juge en audience civile, ordinaire et publique en date du vint-deux (22) novembre deux mille dix-huit (2018) en présence de Me Kinsly BENJAMIN, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Emmanuel DESIR, greffier du siège.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.
Pour expédition conforme à la minute
Le Greffier
Pour ordre de publication : Clerbrun FAURE, Huissier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du ministère public, accueille l'action de la demanderesse, la dame née Marie Vedette LOUIS en la forme ; maintient le défaut faute de comparaitre, octroyé à l'audience du vendredi premier mars deux mille dix-neuf contre son époux Widchide PIERRE-CANEL; admet en conséquence le divorce de ladite dame née Marie Vedette LOUIS contre son époux Widchide PIERRE-CANEL pour injures graves et publiques, faits prévus à l'article 217 du Code Civil Haïtien; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux aux torts exclusifs de l'époux; ordonne à l'officier de la commune de Port-au-Prince, Section EST,de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du dit jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet; compense les dépens vu la qualité des parties ; commet l'huissier Jean Yrvin NOEL pour la signification du présent jugement.
Rendu de nous, Marie Rosie Dégand NICOLAS, juge au Tribunal de première instance en la Chambre du Conseil en audience civile, publique et ordinaire du vendredi premier mars deux mille dix-neuf, en présence du substitut du Commissaire du Gouvernement Me Roger SIMPLICE, faisant office du Ministère Public et avec l'assistance de Me Jean Serge DUVERT greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et greffier susdits
Ainsi signé Marie Rosie Dégand NICOLAS et Jean Serge DUVET
Pour expédition conforme collationnée
Le Greffier

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient la demande contre la partie défenderesse à audience du vingt (20) décembre deux mille dix-huit (2018), pour le profit, déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Etzer Joseph SUPPLICE d'avec son épouse née Flarette VICTOR par consentement mutuel. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux; Ordonne à l'Officier de l'Etat Civil de Petite Rivière de Nippes de transcrire sur les registres à ces destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la Capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet l'huissier Morale Jean Pierre de ce tribunal pour la signification du présent jugement; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Marideline PAUL, Juge en audience civile, ordinaire et publique en date du vint sept (27) déembre deux mille dix-huit (2018) en présence de Me Guy MONDELUS, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Emmanuel DESIR, greffier du siège.
Il est ordonné … etc.
En foi de quoi … etc.

« Le suivant, kilès ki te la avan, antre »

Par Fanfan la Tulipe

Dans une de ses mémorables, inoubliables chansons engagées, militantes, musclées, percutantes, notre merveilleux Manno Charlemagne, de très regrettée mémoire, opinait : « nèg toujou chèche mwayen pou li manje / sa se premyè panse l ». Les trop nombreux trapézistes, équilibristes, arrivistes, toutistes, suivistes, transfuges, lâcheurs, traîtres de la politique politichienne haïtienne illustrent le propos. En outre, ils font preuve d'une aptitude, presque réflexe dirait-on, à se gaver jusqu'à l'indigestion. Tank yo manje, se tank yo manje.

Gloutons incorrigibles, dévoreurs insatiables, malpouwont sans gêne aucune, totalement incapables de se rendre compte de leur safreté sans borne, le groin traînant dans n'importe quelle gamelle, toujours insatisfaits même quand ça leur dégouline par les narines, ils sont les partisans déchaînés, dechennen, déclarés, affirmés, proclamés, affichés, confirmés d'une de ces formules lapidaires… chères à ma grand-mère paternelle : tout pour vous, rien pour lèzòt.

Au cours des cinquante dernières années, à l'agréable surprise de *zòt*, une source d'enrichissement illicite rapide s'est offerte inespérément à ce monde de profiteurs enragés, endiablés, déclarés, patentés, déraillés, *debòde*, déjantés : la drogue, cette manne criminelle tombée du ciel des caïds distributeurs de « poudre blanche ». Les assoiffés de la pulvérulente pourvoyeuse de « bonheur », de dollars verts, d'influence, de richesses, de pouvoir, de *grimpée* sociale, de belles maisons, de



Le navire « MV Manzanares » battant pavillon panaméen qui transportait une cargaison de sucre en provenance de la Colombie avec en plus de gros chargements de drogue



Saisie de stupéfiants à bord du bateau Manzanares

femmes aux rondeurs affriolantes, se sont engouffrés à toute bouline dans le tunnel du pognon mal acquis, quitte à se faire éventuellement coffrer par les agents préposés à la surveillance de ce « mal qui répand la terreur » parce qu'il est associé à une criminelle insécurité.

C'est peut-être au mois de juin 1982 que les activités relatives à la circulation de la drogue en Haïti vont commencer à se faire connaître. En effet, Frantz Bennet, le frère de madame Michelle Bennett, fut alors condamné à quatre ans de détention, dont un an et trois mois de prison ferme pour trafic de stupéfiants. Les yeux se fixèrent ensuite sur l'armée d'Haïti dont une grande partie de la hiérarchie militaire plongeait déjà dans « les affaires ».

À la chute de Duvalier, c'est l'ancien colonel Jean-Claude Paul patron d'un bataillon d'élite des Casernes Dessalines qui contrôlait et protégeait les trafiquants. Il était en quelque sorte le *« kilès ki te la avan, antre »* à la mode de Coupé Cloué. Il est connu que Paul avait ses pistes d'atterrissage privés où il faisait venir lui-même, la nuit, ses cargaisons de drogues directement de la Colombie pour les expédier vers Miami, ce jusqu'à sa mort : apparemment, sa soupe du dimanche aurait été empoisonnée. Paul a ainsi connu une mort inhabituelle, une mort *giraumonnée* qui malheureusement n'a jamais paru dans le *The Guinness Book of Records.*

À la mort du colonel, une sorte d'anarchie s'installe chez les trafiquants de drogue qui en 1987, avaient proliféré en Haïti au point qu'on en comptait un peu moins d'une trentaine de clans colombiens. Dès lors, l'appétit des militaires pour la « poudre » va aller en augmentant, et comme « *nèg toujou chèche mwayen pou li manje* » chaque militaire voulait en « manger » encore plus, avoir une plus grosse part du gâteau. En fait, selon nos sources, un trafiquant colombien avouait : « Nous avons choisi Haïti, non pour des raisons géographiques, mais parce que les militaires y sont faciles à corrompre. » L'arrivée au pouvoir du président Aristide en 1991 allait pourtant freiner les fructueuses activités contrebandières de la mafia haitiano-militaro-colombienne, du moins seulement pendant quelques mois.

.Il y en a eu des dizaines à qui les cartels de la drogue ont dit : « le suivant, *antre* ». Les 'suivants' ont toujours voulu « manger » davantage, bouffer davantage, se savoir et se sentir plus près du « chef », des chefs, devenir plus influents, plus riches, plus puissant, bâtir des villas dans les hauteurs « là où la poussière ne vous bouscule pas le nez », entretenir plus de femmes affriolantes, *epi, epi* ? *Lajan*, 'vols de nuit' (à l'insu de Pierre Loti), atterrissage sur pistes privées, chargements ou déchargements, *poud blanch*, silence, motus, 'blancs'complices, colombiens complices, on travaille pour l'exportation…

Et la danse continuait au rythme de la musique de Coupé Cloué : *le suivant, kilès ki te la avan, antre*, et la DEA sévissait, et les arrestations continuaient. Avant même que Lolo Ti Bibit eut comparu devant les juges floridiens, Lele Gran Kanson se faisait pincer pour trafic de stupéfiants et blanchiment d'argent, et se voyait expédier à Miami, presto, par la première occasion en partance pour la Floride. Incorrigibles, insatiables, insatisfaits, inassouvis, *nèg toujou ap chèche mwayen pou li manje vant deboutonnen…*

Et c'est ainsi qu'un certain Oriel Jean, ancien chef de la sécurité du président Aristide fut arrêté à l'aéroport Pearson de Toronto le 12 mars 2004, alors qu'il arrivait de la République Dominicaine. Soupçonné d'être mêlé au trafic de drogue, il fut envoyé à Miami où il comparut le 19 mars 2004 devant les tribunaux sous l'accusation d'avoir conspiré pour introduire de la cocaïne aux États-Unis. Il plaida coupable de blanchiment d'argent..

L'ancien chef de sécurité du Palais national, qui encourait une peine de 20 ans de prison, fut condamné à seulement trois ans pour sa « bonne collaboration » avec la justice américaine. Libéré, il est retourné en Haïti. Le 2 mars 2015, Oriel Jean a été tué par balles à Delmas 30 par des individus circulant à moto. Une source proche de la police aurait soutenu « que tout a été bien planifié…C'est une exécution » (Le Nouvelliste, 2 mars 2015).

Jean Nesly Lucien, ancien directeur général de la police haïtienne, fut interpellé le 26 mai 2004 à Miami. Mis en cause pour trafic de drogue, il plaida coupable de blanchiment d'argent le 12 avril 2005 et fut condamné à une peine de 5 ans le 13 juillet 2005 grâce à sa coopération avec les autorités au cours de l'enquête. Revenu en Haïti, Jean Nesly Lucien, a été attaqué par trois individus armés, à motocyclette, dans l'après-midi du 25 août 2015, à Tabarre 33, à la rue Charlie, selon des témoins. Touché par deux projectiles, à l'épaule et au ventre, Lucien fut conduit de toute urgence à l'hôpital, où il reçut les soins que nécessitait son cas. Il en a réchappé.

Fourel Célestin, ex-président de l'Assemblée nationale, avait purgé une peine de prison pour son implication dans le trafic de la drogue. Embarqué vers les Etats-Unis en juillet 2004 pour blanchiment d'argent et trafic illicite de stupéfiants, M. Fourel Célestin, médecin de formation, a éventuellement recouvré sa liberté pleine et entière. Rentré de la prison de Miami après avoir purgé une peine de plus de 4 ans, Célestin a été conduit à la Direction Centrale de Police Judiciaire sans aucun ordre de magistrat. Après dix jours de détention, un mandat d'amener dûment signé du juge et juge d'instruction Mimose A. Janvier fut décerné contre lui pour blanchiment d'argent.

Etant donné qu'il avait été jugé et condamné pour le crime sus-mentionné, son avocat Me Joseph Claudet Lamour a soumis une requête - après interrogatoire - au juge Janvier avec pièces à l'appui. Me Lamour a évoqué le pacte international relatif aux droits civils et politiques, représentant un instrument international ratifié par Haïti qui stipule : « l'accusé condamné ou acquitté en vertu d'un jugement définitif ne pourra être repris pour les mêmes faits». Célestin a donc été relâché. Depuis, il semblerait avoir perdu ses appétits de « *nèg toujou chèche mwayen pou li manje* ».

Le narco-trafiquant Beaudouin « Jacques » Kétant (qui en 'mangeait' trop) fut arrêté le 17 juin 2003 et incarcéré à Miami pour trafic illicite de stupéfiants. Condamné à une peine de 27 ans au pénitencier fédéral, le 25 février 2004, Kétant a vu sa peine réduite de moitié par le juge fédéral du bureau du procureur des États-Unis à Miami, pour avoir fourni une collaboration appréciable à la justice américaine, selon le Miami Herald. Les révélations de M. Kétant ont permis de procéder à l'arrestation de plus d'une douzaine de trafiquants : des anciens membres de gouvernement et des agents de la police, tous des « le suivant *kli lès ki te la avan, antre* ».

En avril 2005, un ancien haut-gradé de la PNH, Rudy Thérassan avait plaidé coupable de deux des huit chefs d'accusations retenus contre lui par la justice américaine. Incarcéré depuis le 14 mai 2004 à Miami pour trafic de cocaïne et blanchiment d'argent, il fut condamné à 15 ans de prison le 13 juillet 2005. Thérassan a été dépossédé de tous ses biens incluant deux luxueuses maisons dans le comté de Palm Beach. Lors, il avait admis avoir tué Hector Kétant, le jeune frère de Jacques Kétant, lui aussi inculpé pour trafic de drogue.

Hermione Léonard, une ex-haut responsable de la police haïtienne sous le régime de Jean Bertrand Aristide, avait été arrêtée, le mercredi 2 juin 2004, en République Dominicaine par la police de ce pays lors d'une opération anti-drogue. Elle faisait l'objet d'un mandat d'arrêt lancé par la justice américaine pour son implication présumée à un trafic de cocaïne vers les Etats-Unis à partir de la Colombie. L'opération avait été menée en collaboration avec les services anti-drogue américains (DEA). Hermione Léonard aurait été expulsée aux Etats-Unis, le même jour. (Alter Presse, 3 juin 2004). Nègès et nèg *toujou chèche mwayen pou yo manje…*

Vint l'ouragan Michel Joseph Martelly qui ouvrit large les écluses de la honte au point où son fils Olivier se serait laissé emporter par les flots impétueux du vice. Lors de l'émission *Ranmase* le sénateur Desras Simon Dieuseul avait laissé tomber : « Le blanc a l'habitude de planifier l'exil de nos dirigeants corrompus et malhonnêtes, on doit s'assurer, cette fois-ci, que Martelly ne puisse pas partir ; sa place est au pénitencier national pour les vols, dilapidations de caisses de l'Etat, détournement de fonds ».



Ti Ketan appréhendé par les agents de la police anti-drogue

Son collègue, le sénateur Jean Baptiste Bien-Aimé prit le soin d'ajouter que « sa famille doit le rejoindre en taule, à commencer par le fils ainé pour lequel Martelly a dû dépenser 5 millions de dollars comme caution en échange de sa libération la semaine dernière aux Etats-Unis. Des hommes d'affaires haïtiens ont collecté cette somme qu'ils ont remise à Martelly en échange de privilèges liés à une situation de monopole sur certains produits de consommation de base dans la société et c'est ce qui explique cette mesure scélérate de Wilson Laleau sur 13 produits dominicains. » Amen ! *Le suivant, kilès ki te la avan, antre…*

On n'a pas arrêté d'évoquer la proximité auprès de Martelly *suite à la page(16)*

Lamyèl: Lavi sou fwontyè a

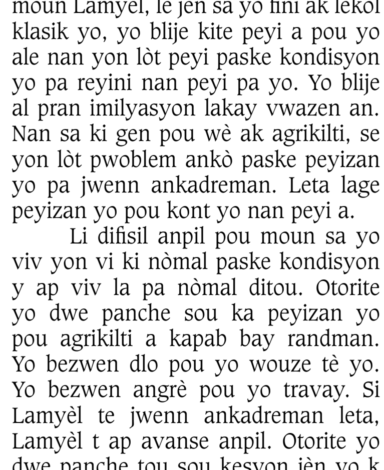
Punal Estinvil



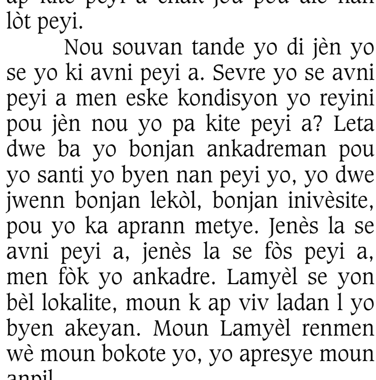
Lamyèl ak Tilori se de lokalite ki twouve yo toupre Repiblik Dominiken. Se yon fwontyè ki separe yo. Nan lokalite sa yo, pa gen wout, pa gen elektrisite, pa gen dlo potab, pa gen yon bon lekòl segondè. Abitan k ap viv nan lokalite sa yo pratike agrikilti men san yo pa jwenn èd otorite ayisyen.

Nan relasyon ki genyen ant ayisyen ak dominiken, dominiken yo rantre lib sou teritwa ayisyen an san yo pa peye taks tandiske nou menm ayisyen pou nou rantre nan teritwa pa yo a, fòk nou rantre legal. Otorite nou yo dwe panche sou ka sa yo paske fwontyè pa nou yo two lib. Yon peyi paka fonksyone konsa. Fok otorite nou yo di yon mo nan sa, paske otorite nou yo abandone abitan Lamyèl yo.

Pa gen pwojè pou Lamyèl. Lamyèl pa gen lopital, si yon moun ta gen yon pwoblèm l ap difisil anpil pou li ta jwenn swen. Jen fi kou jen gason abandone nan sa ki gen pou wè ak lekòl. Sa se yon gwo problèm pou moun Lamyèl, lè jen sa yo fini ak lekol klasik yo, yo blije kite peyi a pou yo ale nan yon lòt peyi paske kondisyon yo pa reyini nan peyi pa yo. Yo blije al pran imilyasyon lakay vwazen an. Nan sa ki gen pou wè ak agrikilti, se yon lòt pwoblem ankò paske peyizan yo pa jwenn ankadreman. Leta lage peyizan yo pou kont yo nan peyi a.



Li difisil anpil pou moun sa yo viv yon vi ki nòmal paske kondisyon y ap viv la pa nòmal ditou. Otorite yo dwe panche sou ka peyizan yo pou agrikilti a kapab bay randman. Yo bezwen dlo pou yo wouze tè yo. Yo bezwen angrè pou yo travay. Si Lamyèl te jwenn ankadreman leta, Lamyèl t ap avanse anpil. Otorite yo dwe panche tou sou kesyon jèn yo k ap kite peyi a chak jou pou ale nan lòt peyi.



Nou souvan tande yo di jèn yo se yo ki avni peyi a. Sevre yo se avni peyi a men eske kondisyon yo reyini pou jèn nou yo pa kite peyi a? Leta dwe ba yo bonjan ankadreman pou yo santi yo byen nan peyi yo, yo dwe jwenn bonjan lekòl, bonjan inivèsite, pou yo ka aprann metye. Jenès la se avni peyi a, jenès la se fòs peyi a, men fòk yo ankadre. Lamyèl se yon bèl lokalite, moun k ap viv ladan l yo byen akeyan. Moun Lamyèl renmen wè moun bokote yo, yo apresye moun anpil.

Si Lamyèl te jwenn ankadreman leta, li tap youn nan lokalite ki pi bèl nan peyi Ayiti paske li byen plase. Lamyèl ak Sen Domeng se yon frontyè ki separe yo. Leta ayisyen dwe vire je gade abitan k ap viv Lamyèl yo.

Entrevue de Jean-Robert Sabalat accordée à Robert Lodimus en 1997!

Par Robert Lodimus

(1ère partie)

En 1997, le défunt sénateur Jean-Robert Sabalat parlait déjà de l'éclatement, du déclin, de la ruine et de la chute du mouvement politique lavalas dirigé par Aristide!

Mise en contexte

Le problème de l'insécurité en Haïti est devenu un sujet de préoccupation nationale. Avec la mort de *Ti Je*, le chef de gang de Carrefour-Feuilles, les langues se délient graduellement. Tout n'est pas encore dit. Seulement, la presse haïtienne n'est pas en mesure d'enquêter rationnellement sur les circonstances qui entourent la mort du bandit. Des noms de complices, – *et ce n'est pas étonnant* –, sont cités. Le parlement haïtien accuse ouvertement l'ex-député Arnel Bélizaire d'avoir développé des « *relations de proximité* » avec les criminels qui terrorisent la population. D'autres énergumènes sont également pointés du doigt. La République d'Haïti est kidnappée par une mafia internationale qui est représentée elle-même sur le terrain par un « *parrain suprême* » : une sorte d'Alcapone qui n'a pas froid aux yeux. Les États impérialistes ont installé une véritable « *organisation criminelle* » sur tout le territoire. Les ambassades accréditées à Port-au-Prince détiennent probablement des informations secrètes sur *l'historique du gangstérisme* dans les quartiers défavorisés. La police nationale, si elle le veut, peut – *et nous ne disons même pas* « ***pourrait*** » – remonter facilement au « *cerveau principal* » de la *secte mafieuse*. Le directeur de la *PNH*, Michel-Ange Gédéon en sait quelque chose. Seulement, ce « *petit chef controversé* » se comporte comme un dégonflé. Est-il vraiment difficile de découvrir l'odieux personnage qui se cache derrière le masque du « *Fantômas* » de l'insécurité? Nous ne le croyons pas! Haïti occupe une superficie de 27 750 kilomètres carrés. Elle n'a pas la grandeur de la Russie et du Canada. Tous ces individus qui ont entretenu ou entretiennent des conversations téléphoniques avec des « *massacreurs corrompus* » comme Arnel, Bougòy… qui endeuillent et terrorisent les familles haïtiennes devraient se retrouver au pénitencier national. En attente de leur jugement pour association de malfaiteurs. Y compris l'inculte, l'analphabète Gracia Delva! La nouvelle constitution d'Haïti se penchera-t-elle sur la possibilité de rétablir la peine de mort pour certains crimes? Le photojournaliste Vladimir Legagneur a été assassiné à Grand-Ravine. Aucune lumière n'a été projetée sur ce meurtre affreux. Abominable. Saura-t-on jamais l'identité de cette personnalité importante que la victime pourrait avoir rencontrée en compagnie des gangsters et qui, par peur d'être dénoncée, aurait demandé sa tête? Pour notre part, en y réfléchissant profondément, nous ne voyons aucune autre raison probable de son exécution sommaire.

Nous avons publié dans les colonnes de ce journal une série d'analyses sur le phénomène de l'insécurité qui s'est développé à Port-au-Prince et dans les villes de province. Malheureusement, les médias de Port-au-Prince fuient *Haïti Liberté* comme « *la peste* » qui a fait le titre du célèbre roman d'Albert Camus. Même dans leur revue de presse, ils n'en font aucune mention. Et nous comprenons pourquoi… Haïti Liberté soutient une *lutte révolutionnaire* pour l'affranchissement total de la classe ouvrière mondiale de l'*impérialisme occidental*. Nous prônons la décapitation du *système capitaliste*. Et la mise en place de la *dictature du prolétariat*, dans le sens le plus pur et le plus radical du *marxisme*, du *léninisme*, du *guévarisme*, du *castrisme*, du *chavisme*… Un ex-ministre de Jocelerme Privert, qui exploite une station de radiodiffusion et un hebdomadaire, de passage à Montréal, nous a déjà dit au téléphone : « *Mon cher Robert, tes textes sont vraiment sauvages.* » Nous lui avons répondu à peu près ainsi : « *La cause qu'ils défendent guide nos pensées et notre stylo.* » **Nous n'appellerons jamais «** ***nos amis*** **» les bourreaux qui sucent le sang du peuple haïtien. Voire manger de la «** ***pizza*** **» chaque semaine avec eux dans cette** ***ambiance bruyante de médiocrité intellectuelle*** ! Les bourreaux des *masses populaires* sont nos « *ennemis* ». Nous avons traversé le Rubicon. Et nous les combattrons, par tous les moyens, jusqu'à ce qu'ils franchissent à leur tour les portes du cimetière. Comme les François Duvalier, Luc désir, Franck Romain, Albert Pierre, Michel François, William Régala, etc. La classe politique d'Haïti, – *nous n'en faisons aucune exception* –, est constituée de petits réseaux d'opportunistes professionnels et d'affairistes éhontés. La « *Révolution* » se fera *non solum* contre les « *bourgeois* » décrits par Jacques Brel, *sed estiam* contre les « *politiciens traditionnels* » qui parlent de dialogue avec les « *fils de pute* ». Comme les États-Unis ont qualifié Anastasio Somoza.

Dans le texte « ***Police nationale d'Haïti : il faut épurer, voire refonder cette institution de ripoux contre ripoux*** », nous croyons avoir fait des révélations qui mériteraient toute l'attention et l'intelligence des autorités judiciaires haïtiennes. En remontant le courant des informations rendues publiques, elles arriveront certainement à établir des liens importants entre les causes et les effets.

Le mois dernier, nous avons repris une entrevue que nous avait accordée Me Théodore Achille sur le système politique duvaliérien, auquel ce dernier appartient. Même si l'intervenant a fait preuve d'un niveau d'avarisme, en répondant à certaines de nos questions, il n'en est pas moins vrai qu'il nous ait permis de mieux appréhender l'esprit du *françoisisme* et du *jean-claudisme*. Cette semaine, c'est le défunt sénateur Jean-Robert Sabalat qui ouvre le procès du mouvement Lavalas pour les lecteurs d'*Haïti Liberté*. Lavalassien lui-même de naissance politique, l'homme – *vous le remarquerez certainement* – est sorti déçu, blessé d'une expérience qui l'a marqué au fer rouge. Sa croyance, sa foi et sa conviction se sont effondrées comme le temple des Philistins. Lavalas est devenu aux yeux de Jean-Robert Sabalat un mangeur, un extincteur d'espoir de la lutte engagée en 1990 par les masses populaires haïtiennes pour sortir de l'*esclavage capitaliste*, de l'*exploitation impérialiste*, de l'*enfer néo-colonialiste*, de la *cruauté hégémoniste*. Jean-Robert Sabalat, – *à l'époque sénateur de la république* –, dénonce, accuse, juge, condamne… ouvertement sa famille politique. L'ex-président du Conseil électoral provisoire de 1990, devenu ministre des Affaires étrangères en 1991, ensuite sénateur de la République en 1995, répondait à nos questions dans le cadre de l'émission « *Ces mots qui dérangent* » diffusée sur Radio Plus, le medium parlé que nous dirigions.

Préambule

Cette année, l'été s'annonce particulièrement chaud. Pendant le jour, et en début de soirée, la chaleur est vraiment accablante. La chemise nous colle à la peau. Et c'est avec difficulté que nous arrivons à nous frayer un passage sur les trottoirs qui fourmillent d'êtres humains. Si toutefois on peut les appeler encore ainsi. Des dizaines, des centaines, des milliers d'individus qui se dirigent dans toutes les directions. Qui marchent inlassablement sans savoir où aller. Sans aucune destination. Des citoyens qui se comportent donc comme leur pays. Un pays qui vogue sur un océan d'improvisation. Et qui menace de temps en temps de couler à pic. Pour aller se reposer au fond de l'eau salée. Comme la *Santa Maria* de Christophe Colomb.



Jean-Robert Sabalat

C'est bien de marcher parmi les gens. De les entendre aujourd'hui parler tout haut de ce que, hier encore, ils ne pouvaient déclarer tout bas. Dire que certains des citoyens que nous croisons ont encore le courage de sourire. Pays bizarre ! Peuple bizarre ! Cet homme qui passe à côté de nous, et qui tousse, n'est plus, à notre avis, qu'un lambeau humain mobile qui se déplace péniblement. Comment a-t-il fait pour se tenir encore debout ? Ce misérable a donc choisi de mourir dans la rue, plutôt que d'errer dans la cour de l'hôpital général, en attente de soins médicaux qu'il 'aura jamais les moyens de payer. Haïti est trop cruel pour les pauvres. Et les dirigeants vraiment trop cyniques pour être à la tête d'un pays tellement désorienté qui exige une attention particulière. La femme qui demande l'aumône au type gras, ventru explique que ces quatre enfants dorment depuis trois jours avec un grain de sel sous la langue. Celui-ci lui répond en claquant la portière gauche de la Mitsubishi que, elle, au moins, a encore la chance de trouver du sel. « *Certains n'ont même pas cela, madame. Ils se nourrissent de galettes de terre et de racines sauvages* », ajoute-t-il. Il lui donne quand même cinq gourdes. La malheureuse femme sourit, remercie et disparaît dans la foule. Un autre mendiant qui observait la scène se précipite à son tour vers l'inconnu. Mais lui, il n'est pas chanceux. La Mitsubishi démarre avant même qu'il atteigne le niveau de la porte du conducteur. Les conversations de deux marchandes de tissus et de vêtements se mêlent aux tintamarres des klaxons et des voix des passants toujours pressés. « *Préval a mis trop de taxes sur les marchandises. Les petits commerçants ne peuvent plus vivre. Le président Aristide connaissait la douleur des gens infortunés. Même si l"on raconte qu"il a ramassé avec ses amis tout l'argent du pays.* » Enfin, qu'est-ce que l'on ne raconte pas dans ce pays ? Une fillette de cinq à six ans nous tient par la main. Elle lève la tête pour nous fixer droit dans les yeux. Son regard pèse sur nous comme une accusation. C'est comme si elle voulait nous dire : « *Voyez dans quel état vous m'avez mise ! Constatez à quel état de misérabilité vous m'avez réduite ! Vous n'avez pas donné de travail à mon papa et à ma maman. Vous n'avez pas fondé assez d'écoles dans ce pays pour nous apprendre à lire et à écrire. Vous n'avez pas construit des maisons d'orphelinat pour les jeunes et les moins jeunes. Nous sommes abandonnés dans la rue. Nous grandissons dans la rue. Nous enfanterons dans la rue. Et demain, c'est la rue que nous laisserons en héritage à nos enfants.* »

Nous posons notre regard sur ce petit être sans défense qui nous dévore des yeux sans arriver à sourire comme le font dans les pays normaux les enfants de son âge. « *J'ai faim. Je n'ai rien mangé depuis ce matin. Tu me donnes quelque chose* ? » Les lèvres crispées, il y a eu un court moment de silence. Et puis, nous avons sorti les cinq gourdes qui permettront, probablement, à cette fillette de manger un morceau de pain noir et d'acheter un verre d'eau pour calmer sa faim et sa soif. De nos jours, que peut-on acheter dans ce pays avec cinq gourdes ? Ce n'est pas juste ! Il ne s'agit pas du tout de faire la *révolution*. C'est plus simple que cela… Il s'agit pour l'État haïtien de faciliter un plat de lentilles par jour à ses citoyens. La misère avilit, dévalorise, dépersonnalise. Un père de famille nous confie que certains jours, il est obligé de fuir la maison : ne pouvant plus contempler cette scène de désolation quotidienne des 3 enfants tenaillés par la faim, couchés sur le ventre et qui ne jouent plus. L'épouse qui se retire dans un coin de la vieille chaumière et qui a avalé sa langue. Elle n'a même plus de vêtements décents à porter. Alors qu'autrefois, ce n'était pas pareil… « *Nous n'étions pas riches, mais nous avions les moyens de survivre. Je travaillais, et tous les jours, nous arrivions à faire bouillir la marmite deux à trois fois.* » Dieuseul n'est pas le seul à se retrouver dans cette situation. C'est ce que les sociologues, les économologues, les politologues appellent le phénomène de la paupérisation. Des individus qui avaient autrefois les moyens de vivre décemment, auxquels aujourd'hui il ne reste presque ou plus rien. Pressé par la pauvreté, étranglé par la misère, chiffonné par des privations de toutes sortes, l'Haïtien marginal a perdu toutes les notions de civilité. Quelqu'un ramasse votre stylo, il exige que vous lui donniez de l'argent en retour. Il arrivera peut-être un jour où les gens se feront même payer pour leurs salutations ! Scruter l'avenir d'Haïti d'un œil optimiste traduit une utopie audacieuse.

Notre pays est devenu une jungle sauvage où chacun cherche sa proie pour rester en vie. Pour subsister. Impossible de faire confiance à quelqu'un dans les moindres petits détails. Il faut être toujours vigilant. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de compatriotes sérieux sur le territoire de la République d'Haïti. Et ce prétendu leader politique qui nous a déclaré orgueilleusement : « *De temps en temps mon cher, je fais un petit geste avec des journalistes qui viennent me voir. Vous savez, ils sont vraiment dans le besoin. Il faut les aider.* » De pareilles révélations montre à quel point le niveau de prostitution est élevé dans tout le pays. Des intellectuels qui prostituent leurs idées et leurs connaissances. Des écrivains qui prostituent leurs plumes. Des dirigeants politiques qui prostituent leur mandat. Des journalistes en exercice au service de la propagande irrationnelle et ratée. Encore. Et Encore. C'est la loi du ventre. Nous comprenons pourquoi certains se laissent aller au découragement, chaque fois qu'ils abordent les problèmes épineux de la Nation. Il y a trop de choses à changer ici. Les autres pays sont trop en avance sur nous. Comment pourrons-nous les rattraper ? Pas impossible. Mais difficile. Et puis, il faudrait que les Haïtiens se soient mis à penser, à réfléchir, à élaborer dès à présent des méthodes de développement capable de réduire au moins les écarts socioéconomiques entre ces pays-là et Haïti. Malheureusement, ce projet n'occupe pas une place importante dans l'échelle des grandes priorités qui demeurent avant tout : *plan néolibéral, programme d'ajustement structurel*, etc.

Antoine Simon, après avoir passé une bonne partie de sa vie à la campagne accède à la présidence de son pays. Les citoyens de son époque n'arrêtaient pas de répéter qu'il était un ignorant, et qu'il ne savait ni lire ni écrire. Aujourd'hui encore, les mêmes considérations reviennent de la bouche d'individus bien ou mal intentionnés. Mais une fois parvenu à la magistrature suprême de l'État, savez-vous ce qu'il a fait, Antoine Simon ? Il savait ce que le peuple attendait de lui. Alors, il prend le soin de s'entourer de femmes et d'hommes valables, qualifiés. Ils forment un cabinet dans lequel figurent des citoyens compétents. Réputés. Jouissant par leur position sociale, leur statut social, de la confiance de tout le pays. Dès que le président ouvrait la bouche, tout Port-au-Prince s'esclaffait. Se tordait de rire. Au palais national, au cours de ses interminables homélies qui disaient toutes la même chose, il ne cessait de répéter : « *Plantez, plantez, plantez.* » Une façon d'indiquer que les richesses de ce pays se trouvent également dans la terre : l'agriculture, le développement de l'agriculture. Les réalisations du président Antoine Simon se classent parmi les plus utiles, les plus précieuses : l'électricité, le chemin de fer, etc. Il ne s'agit pas pour un chef d'État d'être un génie, lorsqu'il est capable de compenser ses lacunes en s'entourant d'une équipe de collaborateurs compétents, valables, honnêtes, sérieux, visionnaires et conséquents. La plaie de corruption et d'incompétence qui gangrène la société haïtienne évolue de manière inquiétante. C'est aujourd'hui qu'il faut penser à la freiner et à la guérir. Sinon demain sera trop tard.

Cette semaine, Ces mots qui dérangent a réussi à déplacer l'ex-président du *Conseil électoral provisoire* (CEP) chargé d'organiser le scrutin du 16 décembre 1990 qui a porté M. Jean-Bertrand Aristide au pouvoir, l'ex-ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Aristide/Préval, l'actuel président de la *commission des Affaires étrangères au Sénat de la République*, le sénateur Jean-Robert Sabalat.

Ce n'est pas du tout facile de déplacer un « *Monsieur* » comme le sénateur Sabalat. L'homme préfère et exige que les journalistes viennent à lui. Il les appelle lui-même, quand il veut faire passer ses notes de presse, faire des déclarations sur le fonctionnement du Sénat et d'autres institutions étatiques. C'est ce qu'il nous a dit. Pseudo-complexe de supériorité ! Nous avons expliqué au parlementaire que cela ne doit pas se faire à sens unique. Alors, l'Honorable a accepté de descendre du piédestal hallucinant et de faire le déplacement jusqu'au studio de production de *Radio Plus*.

Sénateur Jean-Robert Sabalat : un homme difficile à interviewer. Peut-être à cause de la chaleur accablante qui rendait la cabine inconfortable. De grosses gouttes de sueur perlaient sur les joues de l' « *invité spécial* ». À cette heure, nous souffrons toujours des effets nuisibles des coupures de l'*Électricité d'État d'Haïti* (EDH). Après plus d'une heure d'entrevue, le sénateur est reparti quelque peu contrarié. Selon lui, nous sommes allés trop loin avec nos questions. Nous avons voulu savoir trop de choses à propos de ces dossiers dont nous n'entendons plus parler. Comme celui de la vente illégale des avions de l'État haïtien. À *Ces mots qui dérangent*, vous comprenez que c'est un devoir pour nous d'aller chercher les informations dans leurs moindres petits détails, de façon à pouvoir informer, bien informer nos auditrices et nos auditeurs. Nos lectrices et nos lecteurs. Le sénateur Jean-Robert Sabalat a donc accepté de se placer sous les feux de la rampe de *Ces mots qui dérangent*. Y reviendra-t-il ? C'est une autre histoire !

Robert Lodimus :

– Sénateur Jean-Robert Sabalat, une *commission des Affaires étrangères* au Sénat de la république s'occupe de quoi exactement ?

Jean-Robert Sabalat :

– Avant tout, permettez-moi d'adresser un cordial salut à tous les auditeurs de *Radio Plus*. C'est la première fois que je participe à cette émission. J'espère que ce ne sera pas la dernière. Et que j'aurai l'honneur d'être invité à nouveau. Le nom l'indique. C'est une Commission qui a pour fonction principale de contrôler ce qui se passe au *ministère des Affaires étrangères*. Comme pour beaucoup d'autres Commissions, nos rapports avec cette institution ne sont pas des plus cordiaux. Des plus efficaces.

– Quelles en sont les raisons ?

– Il y aurait comme un blocage… Le *ministère des Affaires étrangères* ne nous communique aucune initiative. Aucun dossier. Par la voix de son titulaire, nous avons appris étonnamment qu'il y a des informations que cet organe étatique n'est pas obligé de fournir au Sénat de la République. Ce qui avait choqué plus d'un.

– Pourtant, vous partagez les mêmes champs de compétences.

– Exactement ! Mais lorsqu'il n'y a pas de collaboration, vous savez, c'est difficile. Nous avons procédé à plusieurs convocations du ministre. Cependant, rien n'a avancé. Nous sommes restés déçus. La constitution nous donne le droit de convoquer le ministre, lorsque nous avons besoin de savoir ce qui se passe dans le domaine des affaires extérieures de notre pays.

– Et cela englobe les relations internationales.

– Évidemment…

suite à la page(16)

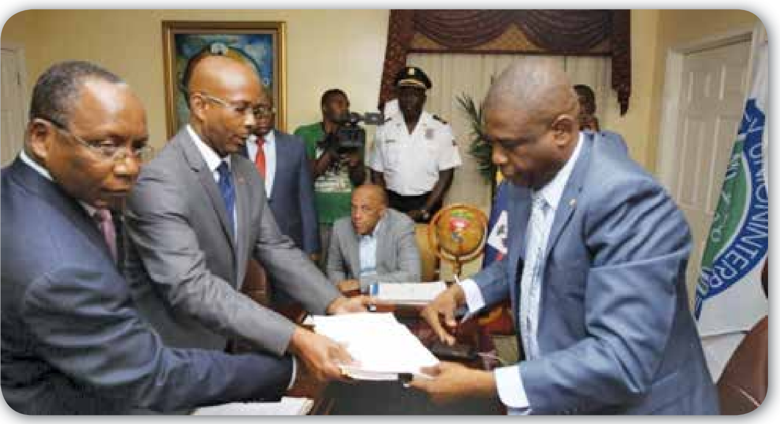
Jean-Michel Lapin, un Premier ministre nommé en sursis !

Il y a des signes qui ne trompent pas. Jamais en Haïti un Premier ministre nommé n'a suscité aussi peu d'intérêt dans la communauté politique. Personne ou presque dans le milieu politique ne fait grand cas de Jean-Michel Lapin nommé, il y a bientôt un mois, Premier ministre par le Président Jovenel Moïse pour succéder à Jean Henry Céant. Pourtant, l'ancien ministre de la Culture et de la Communication est aussi chef de gouvernement par intérim en attendant que le Parlement ratifie ou non ce choix qui devient une vraie pomme de discorde dans la discussion entre le pouvoir et les chefs de partis politiques que le Président entend associer au futur gouvernement dit d'ouverture. Plus les jours et les semaines passent, plus les chances pour Jean-Michel Lapin de remplacer constitutionnellement le Notaire de Bourdon à la Primature s'amenuisent. Et pour cause. Le Premier ministre nommé s'est retrouvé au centre d'un marché des dupes.

Il fait l'objet, en effet, d'un marchandage politique entre le chef de l'Etat qui tient à lui pour sa confiance et l'inoffensivité politique qu'il représente et l'opposition qui entend s'associer au choix de la personnalité qui doit prendre la tête de la Primature. Un cassetête pour la présidence. Mais dans cette course de tortue dont Jean-Michel Lapin est malgré lui le coureur principal, l'opposition est aidée par le Parlement qui ne semble pas du tout, mais pas du tout, intéressé à ce Premier ministre nommé. C'est le moins qu'on puisse dire sur ce cas. C'est une première dans ce pays. En dehors de l'indifférence quasi générale de la classe politique vis-à-vis de la nomination de l'ex-ministre de Jean Henry Céant, c'est l'attitude des parlementaires à son égard qui devrait vraiment l'inquiéter. En général, à chaque nomination ou autrefois désignation d'une personnalité devant briguer la Villa d'Accueil, c'est toute la République en général et le microcosme politique de la capitale en particulier qui s'enflamme.

Et, dans cet embrasement politique, les sénateurs et les députés sont toujours naturellement en première ligne. Ce sont eux qui donnent le ton dans les médias en transformant cette nomination en un psychodrame politique tant ils sont soit vindicatifs à l'encontre de la personnalité choisie par le Président de la République soit ils donnent quasiment en priori la clé de la Primature au récipiendaire désigné. C'est un rituel immuable ! Et c'est aussi le signe indiquant l'intérêt ou pas du secteur économique et chacun des acteurs politiques haïtiens pour l'heureux nominé. Sauf que, dans le cas de l'actuel Premier ministre par intérim, les sénateurs, les députés et le secteur des affaires sont aux abonnés absents depuis le jour de la nomination de Jean-Michel Lapin. Tout se passe comme si l'ancien ministre de la Culture n'a aucun contact au sein du personnel politique et du monde de la finance du pays. Certes, Lapin ne vient pas du monde politique. C'est un haut fonctionnaire qui a mené toute sa carrière au sein de l'Administration publique haïtienne.

Discret et peu connu du grand public, il semble que ce natif de Jacmel, dans le Sud-Est, ne connaît pas grand monde dans le personnel politique de la capitale. Même un ancien Conseiller et membre du cabinet très influent d'un ex-Premier ministre à qui nous avons demandé s'il connait le Premier ministre nommé nous a répondu que non seulement il ne le connaît pas mais il n'a vraiment entendu parler de lui qu'après sa désignation comme Premier ministre a.i pour remplacer Jean Henry Céant le 21 mars 2019. Sinon, le nom de Jean-Michel Lapin ne lui dit rien. Il ne le connaît pas personnellement. Il ne l'a jamais rencontré dans l'un des Cercles mondains de Port-au-Prince ou de Pétion-Ville là où tout le monde connaît tout le monde. Pourtant, Dieu sait combien cet ancien professeur d'université, ancien diplomate, membre très connu de tout Port-au-Prince politique connaît du monde en Haïti. C'est dire combien Jean-Michel Lapin a un grave déficit de popularité. Depuis la nomination de l'ancien ministre de la Communication, si la vie continue en Haïti avec son cortège de misère et d'insécurité, tous les parlementaires sont brusquement frappés d'amnésie politique.



Au Sénat de la république Jean-Michel Lapin faisant le dépôt de ses pièces, le 15 avril 2019. Donc, c'est la haute Chambre qui aura la primauté de recevoir le grand oral du Premier ministre nommé

En clair, ils ignorent royalement Jean-Michel Lapin au point de partir tous en vacances sans aucune raison apparente ni nécessité non plus. Selon certaines sources provenant du Bicentenaire au siège du Palais législatif, l'envie de prendre le large des sénateurs et des députés à ce moment crucial de la vie politique nationale et le dépaysement des parlementaires dans leurs circonscriptions respectives peuvent se résumer à un non intérêt qu'ils portent à la nomination de Jean-Michel Lapin. Pour eux, c'est un coup d'épée dans l'eau. Certains observateurs politiques croient que l'éloignement des parlementaires de la capitale au moment où ils devraient être au centre des débats sur la ratification ou non, voire participer dans les négociations avec le Premier ministre nommé sur sa Déclaration de politique générale, démontre que le sort de Jean-Michel Lapin est sans aucun doute déjà scellé. C'est du jamais vu depuis la création de cette fonction de Premier ministre.

Qu'un Premier ministre en exercice, certes par intérim, soit négligé à ce point, voire méprisé autant par le Parlement alors même qu'il a déjà fait la déposition de toutes ses pièces par devant les deux bureaux qui constituent l'Assemblée Nationale, c'est un très mauvais signe envoyé au Président Jovenel Moïse. Certains s'interrogent même sur l'attitude du Sénat à l'égard du Premier ministre nommé qui, trois semaines après, n'avait toujours pas formé de Commission devant analyser le dossier de l'ancien ministre. Bien que là encore, il n'y ait aucune raison valable de demander à un ministre en exercice de présenter ses papiers pour devenir chef de gouvernement. Ce retard constaté dans le dossier du Premier ministre auprès des sénateurs a une incidence directe dans les démarches de la Chambre des députés dans le processus de ratification ou pas de Jean-Michel Lapin au poste de chef de gouvernement. Selon une règle non inscrite au Parlement, la première assemblée qui a entamé le processus doit le clôturer avant que l'autre en prenne la relève.

Même s'il y a eu une dérogation à la règle. Comme on l'a vu avec la destitution de l'ex-Premier ministre Jean Henry Céant en mars dernier. Néanmoins, il n'y a pas de précédent dans le cas de ratification d'un Premier ministre. La Chambre qui a reçu la première les documents relatifs au processus le termine. Dans le cas de Jean-Michel Lapin, c'est au Sénat qu'il avait déposé le premier ses papiers le 15 avril 2019. Donc, c'est la haute Chambre qui a la primauté de recevoir le grand oral du Premier ministre nommé en compagnie de son cabinet ministériel au complet. D'ailleurs, s'il n'obtient pas la confiance des sénateurs, l'aventure s'arrête nette. En revanche, un vote de confiance du Sénat lui donnera le droit de poursuivre ce parcours jusqu'à un nouveau vote des députés qui peuvent confirmer le vote des sénateurs ou l'infirmer. En cas de vote négatif des députés, sa balade au Palais législatif s'achève au seuil de la Chambre basse. Finalement, on a appris qu'une Commission sénatoriale de 7 membres sous la présidence de Onondieu Louis a été mise en place pour vérifier ses papiers. Elle est composée outre Onondieu Louis, de Willot Joseph, Ronald Larêche, Pierre François Sildor, Rigaud Bélizaire, Sorel Jacinthe et Wilfrid Gélin.

Entre-temps, Jean-Michel Lapin a reçu l'invitation du Président du Sénat de la République, Carl Murat Cantave, pour faire sa Déclaration de politique générale le jeudi 9 mai 2019. Une invitation dont il a pris connaissance comme monsieur tout le monde par les Réseaux sociaux sur le compte Twitter du Président de l'Auguste Assemblée. Quant au Président de la Chambre des députés, Gary Bodeau, lui il ne donne plus signe de vie depuis que Caleb Desrameaux et Jean Etienne, tous deux membres du bureau de la Chambre basse, ont reçu les documents relatifs à l'identité et la nationalité haïtienne du Jean-Michel Lapin le mardi 16 avril 2019. Mais, les députés comme leurs collègues sénateurs sont tous frappés par la même maladie, celle de l'oubli s'agissant de la création d'une Commission qui devrait analyser le dossier du Premier ministre nommé. Eux aussi sont tous partis dans leurs circonscriptions pour les fêtes patronales. Un rituel qu'ils ne manqueront pour rien au monde. C'est le moment d'être présents et assis au premier banc à la messe dominicale pour que leur nom soit cité par le prêtre du village qui officie ce jour-là.

Pendant que les parlementaires pratiquent la politique du marronnage et fuient les bords de mer, surtout le Bicentenaire de Port-au-Prince où loge le Parlement, que fait le Président Jovenel Moïse pour sauver le « soldat Lapin » ? Cette question mérite d'être posée dans la mesure où le temps semble s'arrêter depuis la nomination du Premier ministre a.i pour succéder constitutionnellement au Notaire de Bourdon qui ne digère toujours pas son éviction de la Primature dans les conditions que l'on sait. Selon la quasi totalité des visiteurs du Palais national et des sources bien informées, si le cas de Jean-Michel Lapin ne dépendait que du chef de l'Etat, longtemps il aurait été ratifié et pris les commandes effectives des affaires de la République. Selon des proches de Jovenel Moïse, il n'existe aucun problème entre les deux hommes qui forment un couple parfait au sein duquel il n'y a aucun malentendu. C'est un tandem que Jovenel Moïse aurait bien aimé voir poursuivre la gestion du pays.

Pour le Président de la République, cet inoffensif qui connaît peu de monde au sein de la faune politique port-au-princienne, c'est l'homme qu'il faut pour l'aider à boucler ce quinquennat déjà assez mouvementé et qui risque encore d'être plus saccadé dans les mois à venir. Donc, à priori, Jean-Michel Lapin qui n'avait aucune ambition politique passée et à venir est l'homme ou le chef de gouvernement idéal. Avec Jean-Michel Lapin, Jovenel Moïse se voit à la fois Président de la République et le vrai chef de gouvernement. Jean-Michel Lapin serait en quelque sorte un Premier ministre de doublure, un sorte de « la voix de son chef » qui exécutera les décisions de la présidence sans se poser de questions. Sauf que l'opposition ne l'entend pas de cette oreille et voit en Jean-Michel Lapin une sorte de Premier ministre « j'approuve » sur qui elle n'aura aucune influence.

D'où le blocage en quelque sorte depuis les pourparlers en vue de la formation d'un gouvernement de consensus. Pour l'opposition, il n'est pas question que le Président s'enferme dans son bureau entouré de ses Conseillers et choisisse seul le successeur de Jean Henry Céant. Si c'est ainsi, elle n'entrera pas dans ce petit jeu qui consiste à prendre un strapontin gouvernemental sans qu'elle n'ait pas son mot à dire sur le choix de celui qui doit conduire effectivement les rênes du gouvernement. Certains chef et leaders des partis politiques, entre autres Jean William Jeanty, ancien sénateur des Nippes et chef de la Plate-forme politique KONTRA PÈP LA et Edmonde Supplice Beauzile dirigeante de la Fusion des sociaux démocrates, posent comme préalables à toute intégration dans une future équipe gouvernementale, la désignation d'un nouveau Premier ministre. Ce qu'ils entendent par désignation d'un nouveau gouvernement, c'est qu'il y ait une discussion profonde et sincère avec le Président Jovenel Moïse sur la personnalité qui doit être nommée.

Le profil de ce futur chef de gouvernement n'est pas une simple affaire de nombre de places dans le cabinet ministériel. Selon un des dirigeants politiques avec qui Jovenel Moïse a déjà eu plusieurs discussions sur la participation de l'opposition au gouvernement, ce Premier ministre doit pouvoir faire le trait d'union entre le Président très décrié ces temps-ci et les différents chefs de l'opposition qui, aujourd'hui encore, même s'ils sont prêts à se rapprocher du pouvoir, se méfient d'un Jovenel Moïse trop solitaire dans la gestion des affaires du pays et qui ne souhaite pas partager grand chose de son pouvoir. Très peu pensent que Lapin qui était déjà ministre, Premier ministre a.i soit l'homme de la situation. Il est trop redevable à Jovenel Moïse, disent-ils.

Jean-Michel Lapin ne pourrait pas se démarquer suffisamment de l'influence de la présidence pour être un Premier ministre de consensus. D'où l'exigence de l'heure pour qu'il y ait un chef de gouvernement qui ne soit ni trop proche du Palais national ni proche de l'opposition. L'expérience et l'échec de Jean Henry Céant à la Primature sont encore présents dans tous les esprits. Ils servent d'exemple à ce qu'il ne faut pas faire et accepter, dit encore un proche du Président Jovenel Moïse. Les conflits ouverts de l'ex-Premier ministre avec le chef de l'Etat ont été le résultat d'un choix unilatéral dans un contexte où le dialogue doit être le maitre mot.

Les partis politiques qui souhaitent entrer dans le futur gouvernement veulent le faire avec un minimum de garantie d'où l'exigence d'un accord politique clair sur un ensemble de prérequis : débattus, discutés et approuvés par le Président de la République y compris sur le choix de la personnalité qui devrait s'installer à la Villa d'Accueil, bien que ce choix reste néanmoins la prérogative du chef de l'Etat. Toujours selon un responsable d'un parti qui est prêt à intégrer le futur gouvernement, personne n'a rien contre le Premier ministre a.i, mais la perception laisse croire qu'il n'est pas l'homme du moment. En effet, les jours et les mois s'annoncent difficiles pour n'importe quel gouvernement face aux difficultés socio-économiques et la prise du pouvoir par les gangs armés liés à certains élus et secteurs des affaires. Les discussions, selon Jovenel Moïse, portent bien sur des sujets qu'on peut qualifier de préoccupants comme les futures scrutins électoraux,

suite à la page(16)



Le sénateur Onondieu Louis, président d'une Commission sénatoriale de 7 membres mise en place pour vérifier les documents du Premier ministre nommé

How One Man Is Giving Back to Haiti Through Dance



Dancers practice at the Haitidansco studio just outside Cap Haïtien

by Ildi Tillmann

Along Route National No 1, a few miles before the road reaches Cap Haïtien, there is an inconspicuous small road offering a left turn. Opposite the community well, on the side of the wall drawn around the corner-house is a sign: Dieufel Lamisère, Dance Center. It is easy to miss the turn, even when your eyes are trained to look for it. For those who do not miss, the reward is well worth the effort: the little road will lead them to a small world mostly unseen by foreigners.

Driving or walking up the unpaved, potholed street, the bustle of the thoroughfare soon fades to the background. Lush vegetation, banana and mango trees, colorful flowers on the bushes, birds, and a few passers-by become the staples of the scene. Take another left turn, and you arrive at an island within the island, to the compound were the dance center is located.

Dance to Save Lives, and its affiliated professional company, Haitidansco, were founded over seven years ago, by Dieufel Lamisère, a Haitian-born, internationally-trained dancer and choreographer. Over the years, he has taught dance, supplied meals, and given support to many Haitian children and youth from disadvantaged backgrounds. From the most talented and dedicated of his students he created Haitidansco, a company that has performed at various festivals in Haiti. Lamisère's work and dedication is not known only in his native country, but in several other places within the wider Atlantic region. He has performed, created choreography and taught dance in Brazil, in the Dominican Republic, and in the United States. His projects have mostly been private-donation funded since their inception.



Haitidansco's current hall in Cap Haïtien has a wooden roof and mirrors on most of its walls, but is still an open-air stage

Lamisère has a vision. His soul thrives on creation and on the will to never give up, no matter what life throws in his way. Over the many conversations I had with him during my visits to his home, first in Jacmel, and recently in Cap Haïtien, where he moved over a year ago, I heard him say over and over: "I know that this is ambitious and that it will be difficult. But it is not impossible. It is a challenge." I kept the message of that statement for my own life.

Overcoming challenge has been a recurrent theme for Lamisère, and the atmosphere at the dance company reflects not only his artistic, but also his practical approach to life.

"I teach my dancers, many of whom I consider to be my children, not only how to dance," he said. "I want to help them find meaning, and a way to express themselves through art, so dance is primary, but I also want them to be able to survive no matter what circumstances they face. So it is important for me to teach them life skills as well." He certainly does. His house serves as the center for the company's artistic activities, but also as a temporary home for dancers who either live in a different town, or, for various reasons, have no place to stay. During Haitidansco's years in Jacmel, when money from donors was frequently scarce, the dancers who lived in the house took care of the household themselves. They cooked, they cleaned, they washed their own clothes, which meant that they had to use the well in the yard for water and wash everything by hand. It never occurred to them that this should, or would, shortchange their artistic path. In Cap Haitien they are able to hire some domestic help, but they still look after many of the household chores on their own. They incorporate the mundane with the artistic, creating a seamless flow. The senior dancers participate in teaching at the school, and they contribute their own choreographies to some of the shows.

The space where the compound is located serves as a faithful mirror image of what the company stands for: a dedication to art, and a recognition of the wider, daily realities in Haiti. The rehearsals take place on the raw wooden floor of a stage which they themselves helped build in the yard. The previous one, in Jacmel, was covered with USAID donated tarps to protect them from the sun and the rain. The current one, in Cap Haïtien, is newer and bigger, has a wooden roof and mirrors on most of its walls. Still, it is an open-air stage, in the midst of mango trees, chickens, and neighboring goats, not located inside an air-conditioned dance hall. To me, it stands as a quintessential symbol of the beauty, the freedom, and the challenges of life for Haitidansco members, a tribute to their unpretentious individual achievement.

Lamisère's professional qualifications are varied and impressive. Born and raised in Port-au-Prince he attended the performing arts school, RMT-Regine Mont-Rozier Trouillot, then continued to train with other dance groups following his graduation. In the early 2000s he spent eight years in New York City, learning with Alvin Ailey and other groups. He founded his own dance company and presented a show in 2008 both in the city, and in Westbury, on Long Island. In mid-2008, he moved back to Haiti and this is when the idea of a school for young people who would otherwise not be able to experience art and dance, was born. Mr. Lamisère incorporates several styles in his choreography and requires mastery from the students in a variety of dance traditions. Classical ballet, jazz, modern dance and traditional Haitian folk elements are all taught at the center, and they form an integral part of Mr. Lamisère's various choreographies for Haitidansco. The company's repertoire, the costumes, the props: all are authentic examples of Haiti's merged cultural, religious and artistic life where African notions and traditions exist side by side with the contemporary and the diverse.

"I always wanted my dancers to be familiar with different cultural traditions and dance styles, I want them to be able to dance in many countries and contexts," says Lamisère. "I use different musical genres for my choreographies, Haitian folkloric or Vodou, but also European or American classical and popular music."

Haitidansco plans to have two performances in the United States in the fall, one in Chicago and one in New Orleans. Lamisère wants to include New York in the tour, the city he considers his second home. He already dreamed up a special show for the New York audience, one that would reflect his journey stretching from the city to Haiti, and back. Based on all I know about Lamisère, we have a good chance of seeing them on a New York stage soon.

Ildi Tillmann is a New York based-documentary photographer and researcher who has worked in Haiti regularly over the past two years. She is developing a multimedia project, "Lives in (R)evolution," which shifts the focus from victim-narratives to artistic and individual achievements by individual Haitians.

The Haitian Prime Minister's Cabinet Is Still Incomplete

by Prensa Latina

Port-au-Prince, May 7: Less than two days before presenting his political statement to the Senate, Prime Minister Jean Michel Lapin has not finished selecting his cabinet this Tue. May 7, confirmed Gary Bodeau, the Chamber of Deputies' president.

Bodeau criticized President Jovenel Moïse for forming a government without taking into account the deputies. He threatened to take control of the situation and give the country a direction that facilitates the release of international aid.

After Lapin's appointment, consultations began with the different political parties to form a consensus administration.

According to sources close to the Presidential Palace, the moderate opposition could obtain up to seven ministerial posts, and only two of the current ministers would remain in their posts in the new government.

However, deputies were not involved in the whole process in which



As of May 7, interim Prime Minister Jean Michel Lapin had not finished selecting his cabinet, possibly auguring trouble with Haiti's deputies who dispatched his predecessor, Jean Henry Céant

Parliament is an indispensable actor, according to Bodeau.

"Moïse can' t try to resolve the crisis in an agreement with eight political parties, most of which have no elected representatives either in Parliament or elsewhere," the Lower House president told the daily Le Nouvelliste. He noted that the International Monetary Fund (IMF) is waiting for the government's formation and the vote on a budget to begin to release its $229 million loan promised to Haiti.

Sen. Jacques Sauveur Jean, a member of the Parliamentarians for the Defense of Democracy bloc, said that Lapin's political declaration presentation is not yet certain because the deputies do not yet have the government's composition.

Last week, the Senate's president, Carl Murat Cantave, announced on his Twitter account that Lapin had until Tuesday (May 7) to deliver the list of upcoming ministers and their documents, as part of the preliminary research that legislators are conducting for the validation session.

So far, it has not happened, although according to the newspaper Le Nouvelliste, the president is still trying to convince political parties and personalities to join the new government.

DES MERCENAIRES PRÊTS À INTERVENIR AU VENEZUELA !


Des mercenaires américains de l'industrie militaire privée Blackwater USA, une société conçue pour tuer

Par Gustavo Veiga

Comme si l'ingérence des Etats-Unis, la tentative de coup d'Etat de Juan Guaidó et son opération Liberté ne suffisaient pas, une société mercenaire bien connue apparait désormais comme un acteur possible dans la crise vénézuélienne. Blackwater, la même société meurtrière qui opéra dans la guerre en Irak…

Un article publié par Reuters donne quelques détails sur les intentions de cette compagnie de créer une force irrégulière de quatre ou cinq mille combattants pour soutenir le coup d'État contre le président Nicolas Maduro. L'information attribue à Erik Prince, le fondateur de cette société conçue pour tuer, la recherche de fonds – environ 40 millions de dollars – pour financer cette aventure militaire. A cet effet, selon l'agence britannique, l'homme d'affaires, ancien marine et généreux contributeur à la campagne électorale de Donald Trump, rencontre depuis avril des multimillionnaires vénézuéliens exilés et des sympathisants du magnat qui gouverne les Etats-Unis.

Prince est un acteur avec un casier vierge. Une sorte de flibustier postmoderne, il nous rappelle ce personnage du film Walker mettant en vedette Ed Harris, un mercenaire du 19e siècle qui envahit le Nicaragua. Bien que l'opération conçue pour le Venezuela par ce contractuel de la CIA semble difficile à concrétiser, elle ne doit pas être sous-estimée. Pour sa participation dans l'invasion de l'Irak Blackwater a reçu de graves accusations, principalement en 2007 lorsque des sbires à sa solde ont tué 17 civils irakiens sur la place Nisour à Bagdad. Plusieurs employés de la société ont été condamnés pour meurtre.

Selon quatre sources différentes, l'enquête sur la société étasunienne cite un certain Lital Leshem, spécialiste de la sécurité et du renseignement au sein du Frontier Resource Group, basé à Hong Kong et ayant des liens commerciaux avec Blackwater. Il a confirmé l'intérêt de Prince à s'impliquer dans le pays avec les plus grandes réserves de pétrole du monde. *« Il a une solution pour le Venezuela, tout comme il a une solution pour beaucoup d'autres pays »,* a dit Leshem. Mais Marc Cohen, porte-parole de Blackwater, a déclaré qu'il *« n'a pas l'intention d'exploiter ou de mettre en œuvre une opération au Venezuela »*.

L'agence a également consulté l'adjoint spécial de Trump pour les communications stratégiques, Garrett Marquis, qui a refusé de répondre à la question de savoir si Prince avait informé le gouvernement étasunien de son intention de former une force mercenaire. Elle s'intégrerait avec *« les Péruviens, les Équatoriens, les Colombiens et les hispanophones »*, selon un informateur qui a affirmé que ces nationalités seraient, de l'avis du créateur de Blackwater, *« plus politiquement acceptables que les contractuels étasuniens »*.

La proximité de M. Prince avec le gouvernement des États-Unis découle de sa contribution financière à la campagne de Trump, avec 100.000 $. Le Parti républicain est également l'un de ses principaux bénéficiaires. Mais il y a un autre fait qui le lie. Sa sœur Betsy De Vos est la secrétaire à l'éducation de l'administration américaine actuelle, millionnaire et collaboratrice historique des républicains, elle a reçu beaucoup de critiques pour son poste pour lequel elle a été nommée par le président en février 2017. Au point qu'au Sénat, le vice-président Mike Pence a dû faire plier le vote sur sa nomination. Le leader de la minorité démocrate à la Chambre des représentants, Chuck Schumer, a déclaré que DeVos était *« l'un des pires candidats jamais envisagés pour ce poste »*. Son frère Prince, a gagné beaucoup d'argent lorsque leur mère a vendu la société de pièces automobiles fondée par leur père. Il a ensuite acheté quelques acres dans un marais de Virginie où il a installé Blackwater et a commencé sa carrière dans l'industrie militaire privée.

Pour le Venezuela, l'idéologue de l'intervention mercenaire a conçu la thèse de « l'effet dynamique », dit Reuters. Il veut sortir de l'impasse dans le conflit qui existait jusqu'à mardi dernier, quand Guaidó a lancé un appel à sortir dans les rues de Caracas contre le gouvernement depuis l'occupation d'un distributeur routier. Un coup d'État est en cours, auquel la compagnie de mercenaires pense pouvoir donner un sérieux coup de pouce. En raison de sa mauvaise réputation et des critiques qu'il a reçues pour son intervention en Irak, Prince a vendu l'entreprise en 2010 et a fondé une deuxième société qu'il a nommé Blackwater USA, qui vend des munitions, des accessoires d'armes et des couteaux. Il a gardé le nom ; mais l'a changé plus tard en Academi. Il s'est installé aux Émirats arabes, où il a armé les services de renseignement de ce pays et poursuit ses guerres privées au service du plus offrant. Le Yémen est l'une de ses victimes. L'ancien Premier ministre du Qatar, Abdula bin Hamad Al Attiyah, l'a également dénoncé, l'accusant de préparer une invasion mercenaire du territoire qatari.


Ces criminels de guerre veulent s'impliquer dans le pays des plus grandes réserves de pétrole du monde


De gauche à droite Eric Prince, le fondateur de Blackwater et Donald Trump




Cette société de mercenaires criminels veut être un acteur contre le gouvernement légitime et le peuple Vénézuéliens

Son expérience en tant que contractuel pour la CIA et le Département d'État américain explique la validité de Prince, qui a étendu ses activités à travers le monde. En 2014, il devient CEO du Frontier Services Group, poste qu'il occupe encore aujourd'hui selon le réseau Linkedin, dont le siège se trouve à Hong Kong. Le groupe est lié à la société d'investissement publique chinoise Citic, peut-être la porte d'entrée pour continuer à vendre sur un marché plus vaste ses services en sécurité et ses armées à la carte. Le Venezuela n'est pas son seul objectif, mais cela lui a permis de revenir sur la scène avec Blackwater.

Pagina 12 02 de mayo de 2019
Traduction : Venesol/ Investig'Action 7 Mai 2019

L'économie, ce fétiche qui nous domine!

Par Alain Philoctète

« [Dans une société émancipée future] l'économie doit être la servante de la société consciemment dirigée, doit perdre son immanence, son autonomie, qui en faisait proprement une économie ; elle doit être supprimée comme économie ». Georg Lukacs. 1960. Histoire et conscience de classe. Les éditions de Minuit, p. 289

Le spectacle de la société marchande, au bout de son dément vacarme, vacille sur ses bases et arrive au bord de l'effondrement. La scène où se joue le devenir de la planète, de l'humanité change négativement et il devient ardu de dégager une vue d'ensemble de la société que nous désirons dessiner pour l'avenir. Les mêmes vieilles recettes, dictées par la banque mondiale (BM), le fonds monétaire international (FMI) et les autres institutions du capitalisme globalisé caractérisent les options politiques de la droite à la gauche du capital. En même temps, d'un côté, le système de la double oligarchie politique et économique est coincé dans une impasse historique. De l'autre côté, les alternatives, à ce système à bout de souffle, semblent elles-mêmes essoufflées.

Pourtant, toute démarche qui voudrait la refondation d'une société nouvelle en Haïti, émancipée des contraintes du capitalisme, devrait articuler d'une part, une conception originale de la place de l'haïtien dans le cosmos, dans son environnement et dans le monde du vivant ; et, d'autre part, un projet sociétal pour le monde d'aujourd'hui et la perspective d'une société à venir. Tout cela en vue de l'avancement de l'être humain haïtien. Cet être humain, enchâssé dans la société actuelle, est une individualité insérée dans un collectif caractérisé par les deux systèmes principaux, complémentaires, de la société contemporaine, à savoir l'économique et le politique. Ces systèmes sont eux-mêmes déterminés par la dynamique abstraite des catégories au cœur du développement historique du capitalisme. Il s'agit de dégager, à partir de notre situation actuelle, historique, et de notre savoir, les exigences d'une pratique révolutionnaire. Mais, nous sommes dominés par une forme de vie sociale où le système déterminant est l'économie. Selon André Gorz «*C'est en vain qu'on chercherait à distinguer la rationalité capitaliste de la rationalité économique*» (1). Car, capitalisme, ce « fait social total », et économie riment avec la même rationalité : diminution des coûts et augmentation des gains, tendre toujours vers plus d'efficacité et de profits. Les deux concepts articulent une conception technicienne du monde dissimulant toute perspective symbolique, tous rapports qualitatifs entre les humains, ne se préoccupant ni d'éthique ni de bien commun, remplaçant tout cela par la mécanique quantitative des échanges marchands, à savoir l'économique. Alors, peut-on penser la société nouvelle au-delà des schémas rabâchés qui ne font que reproduire le système de la double oligarchie?

L'économique est un système propre à la société moderne ou mode de vie capitaliste. Toutes les activités humaines tournent aujourd'hui autour des catégories de l'économie : argent, PIB, investissement, retour sur investissement, croissance, profit, etc. L'économie vise à concentrer, en tant qu'économie, tous les secteurs de la vie sociale. Cette dynamique purement moderne trouve sa justification dans les idéologies économiques libérales qui cherchent à la naturaliser, à la transhistoriciser en vue de maintenir indéfiniment le système capitaliste.

Cette dite « économie » surgie dans la modernité capitaliste il y a environ cinq siècles, et spécifiquement au



moment où apparait le mouvement des enclosures au XVIIème siècle anglais. Elle s'affirme d'abord sur le plan juridique et ensuite lors de la propagation des manufactures, surtout pendant la première révolution industrielle en Europe. Elle est née d'un processus d'abstraction qui s'est répandu graduellement à tous les aspects de la vie : conscience, culture et société. Au niveau de la conscience, cette dynamique de l'abstraction va inciter à la mise en place d'une rationalité qui au fur et à mesure va se transformer en réductionnisme et en scientisme. Sous le plan culturel, elle attesta de l'universalité des droits de l'homme tout en produisant l'individualisme et le nihilisme. Dans le domaine social, ce processus a été la source de valeurs démocratiques tout en soumettant les rapports sociaux à des échanges marchands. L'économie, dans laquelle nous vivons tous et toutes aujourd'hui, est en fait une forme de vie sociale de type fétichiste, spécifiquement lié aux seuls rapports capitalistes. Elle est le référent essentiel qui nous permet de saisir la réalité de l'organisation de la reproduction matérielle des humains ainsi que leur socialisation autour des catégories de travail, d'argent, d'investissement, etc.

L'économie en tant que création humaine s'est émancipée, autonomisée, pour en fin de compte apparaitre devant nous comme une réalité objective qui en retour nous domine. C'est en définitive, les marchandises, l'argent, la croissance et le PIB qui remplacent les totems, les statuettes, les objets sacrés qui nous semblaient posséder un pouvoir surnaturel. C'est en ce sens que l'économie peut être considérée comme une « structure religieuse parmi d'autres », c'est-à-dire qu'il faut comprendre *« l'économique comme signification imaginaire sociale structurant la modernité. J'entends par là, à la suite de Max Weber et de Cornelius Castoriadis, l'ensemble des valeurs et des présupposés historiques et culturels sur lesquels repose l'occident moderne* (2).». Marx parle ainsi du « fétichisme de la marchandise. ».

Dans les sociétés précapitalistes, mieux non-capitalistes, en fait, il n'existait pas une économie telle qu'on la comprend aujourd'hui. Au fond, elles ont existé en-dehors de ce que la modernité capitaliste nomme économie, parce que la vie sociale n'était pas construite, charpentée par l'échange et le travail. La conception du « travail », le travail comme forme capitaliste du métabolisme avec la nature qui sous-tend l'économie, dans la société capitaliste, n'est plus cette activité que les êtres humains ont accomplie pour subvenir à leur besoin et vivre avec le monde de manière harmonieuse. Le travail est dans le monde capitaliste une abstraction, une dépense physique d'énergie, de muscle, de cerveau, de nerfs (Marx) comptée en unité de temps. Cette abstraction place toutes les activités concrètes sur le même plan sans égard à leur contenu. Car l'objectif est de produire pour que le capital puisse s'accroitre indéfiniment et non pas produire pour satisfaire un besoin spécifique. Le travail, en tant qu'activité aliénante, apparue dans l'histoire avec le capitalisme, est aussi peu naturel et éternel que l'économie.

En effet, la pensée dominante a tendance à faire croire que les êtres humains ont toujours été des « Homo economicus » et les échanges feraient donc partie d'une prétendue « nature humaine ». Cette naturalisation de l'économique n'est rien d'autre qu'un transfert du contexte social capitaliste sur des formations sociales passées. Il faut bien comprendre que le capitalisme est un phénomène, est un mode de production, pas seulement économique, mais un ensemble de relations sociales qui a sa propre histoire et qui a créé une rupture dans l'histoire. C'est-à-dire qu'il s'est construit à un moment spécifique et donc il dispose de caractéristiques spécifiques. En ce sens, il est crucial d'éviter de lire toutes les formes de vie sociale, qui ont existé depuis la préhistoire et le néolithique, avec les lunettes de la conceptualité et de la subjectivité moderne.

Dans ce système, imposé à l'ensemble de la planète, tous les individus sont contraints de vendre leur activité, leur capacité de travail comme marchandise sur un marché, à des particuliers, à un patron ou à une entreprise. Ce système des marchandises s'organisent autour de l'individu obligé d'avoir accès à l'argent pour pouvoir assurer sa survie. Tous les biens aujourd'hui, la quasi-totalité des services, prennent la forme de marchandise. Et qui n'a pas d'argent, pour acheter ces marchandises, peut crever de faim ou vivre misérablement. C'est une société où tous les liens sociaux prennent la forme de l'argent, passe par l'argent.

Ce système économique, dans lequel tous les individus sont contraints de vendre leur force de travail, de produire des marchandises et d'avoir accès à l'argent, est complémentaire au système politique. Celui-ci a pris sa configuration structurelle sous la forme de l'État ou sous la forme généralisée de la politique. Et, cet État n'est pas, contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, une borne, une obstruction au capitalisme. L'État n'est pas une « chose » qui s'opposerait à l'économie, à la logique du marché, à l'argent, au travail comme activité marchandise. Le système politique est inhérent à la société de la valeur du fait qu'il est confiné dans les finalités du système économique. Il ne saurait être un simple rapport de volonté, une sorte d'organisation rationnelle de la société humaine. Il est en réalité complémentaire et lié à l'économie en ce sens que l'État dépend de l'économie.

En effet, les « politiques publiques » de l'État doivent être financées économiquement, doivent prélever de l'argent dans le processus réel de valorisation économique sous la forme des impôts, des taxes etc. Ainsi, l'État devrait donc avoir pour principal but de faire en sorte que l'économie capitaliste se développe ainsi que la croissance, la production d'argent et de marchandises. Il s'insère dans ces logiques. Par exemple, dans le nord-est, à Caracol l'État avait expulsé des paysans pour permettre l'implantation de parcs industriels en vue de faire fructifier les capitaux étrangers et d'exploiter la force de travail d'individus, d'anciens paysans, dépourvus de moyens de production autonome. Ce choix correspond à la nature même de l'État capitaliste haïtien. Ces formes de dépossession sont aussi garanties par le droit qui joue un rôle de blocage à la dynamique émancipatrice des classes populaires.

D'un autre côté, l'économie dépend de la politique, car elle a besoin des appareils répressifs de l'État pour le maintien de l'ordre de l'exploitation capitaliste. Tous les contrats de travail, toutes les marchandises passent par le droit. En ce sens, il ne suffit pas de combattre les inégalités, les dominations, en revendiquant des droits, mais il faut surtout s'attaquer à ce qui les rend possibles. La société est inégalitaire, précisément parce que le système économique, le capitalisme, permet au travers, entre autres, de l'argent des disparités montreuses entre l'oligarchie et les dominés.

Un entrepreneur peut bien prendre du plaisir à fabriquer du chocolat, mais le désir ne fait pas rouler la machine mise en place pour produire du chocolat. La vraie affaire est autre chose : C'est le profit. Celui-ci est le moteur essentiel, la raison principale de tout ce qui existe dans l'univers social du capitalisme. C'est par l'augmentation de la valeur coagulée dans les marchandises que le profit peut être généré. Il faut que la valeur d'une marchandise quelconque soit plus élevée que la valeur dépensée à la fabrication de cette marchandise, c'est-à-dire des facteurs matériels de production tels que bâtiments, moyens de production, matières premières, etc. Cependant, ces facteurs de production entrant dans la fabrication d'une marchandise possèdent la même valeur que cette dite marchandise. Donc, il faut au capitaliste l'ajout de quelque chose d'autre à ces facteurs de production. Ce qu'il faut y ajouter est l'activité humaine, à savoir l'intelligence, la force, l'énergie musculaire de l'être humain, dépensée pour arranger et modifier des objets éparpillées en un objet différent qualitativement de ce qu'on avait initialement.

En d'autres mots, cette activité humaine possède une forme particulière qui est la capacité ou force de travail achetée par le capital afin qu'elle puisse être incorporée dans la valeur finale de la marchandise. Ainsi, l'autoentrepreneur achète sa propre force de travail qui est inférieur à la valeur que cette force de travail fournit à la production de la marchandise. Il procède à sa propre exploitation. Il est impossible au capitaliste de redistribuer l'ensemble de la valeur générée et la remette au travail. Pourquoi ? Parce la valeur ne subsiste que grâce à la dissociation entre le travail et son produit, ce qui permet ainsi d'assurer la répartition inégale du produit en tant que tel. C'est l'existence de cette disjonction entre l'activité humaine, la force de travail, et la richesse socialement produite, qui rend possible l'appropriation de cette richesse sociale produite par le capitaliste.

Si nous voulons penser la construction consciente d'une société émancipée, nous ne pouvons faire l'économie d'un petit rappel des imaginaires projetés d'une société de l'avenir. En effet, le XIXe occidental concevait le « communisme » comme une société caractérisée par des « producteurs associés », sur un mode artisanal, dans un cadre où capital et travail s'associent au sein du mouvement coopératif. Avec l'apparition, il y a 150 ans, de la production industrielle, au sein du capitalisme, un changement dans la conception de la société communiste est survenu. Désormais, la société communiste est conçue comme l'organisation d'une production industrielle abondante, égalitaire et équitable des biens et services nécessaires que bénéficieront chacun d'entre nous. Sur cette base, la suppression du mode de production capitaliste serait déterminée par la propriété collective des moyens de production. Moyens de production développés par le capitalisme et culmineraient en un mode de production supérieur amené au stade de l'automatisation industrielle, la planification centralisée de ce même contexte industrialisé. Ainsi, la voie serait ouverte vers une gestion de l'économie et de l'industrie par les ouvriers. La société communiste serait donc un mode de distribution régulé de façon équitable, conscient et fondé sur la production industrielle développée grâce au capitalisme. Cette vision de la société communiste, n'étant que la quête de la meilleure manière d'organiser la production ainsi que la circulation des biens et services, était une économie différente, mais restait quand même une économie.

Toutefois, cette forme de

suite à la page(15)

James Connolly: marxiste, révolutionnaire et syndicaliste irlandais

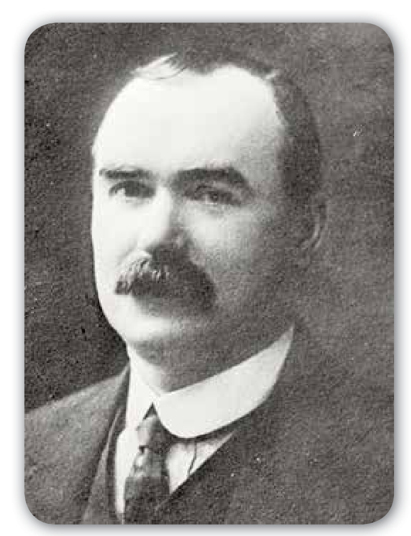
Par Frantz Latour

Il y a 103 ans, le syndicaliste révolutionnaire James Connolly était condamné à mort par une cour martiale britannique, et fusillé le 12 mai 1916 à la prison de Kilmainham à Dublin ; incapable de se tenir debout, il fut exécuté assis sur une chaise.

James Connolly, né à Édimbourg en Écosse en 1868, a grandi dans une famille d'origine irlandaise qui avait fui l'Irlande après la famine de 1840. Ses conditions de vie misérables et ses premiers contacts avec le monde du travail en tant qu'apprenti, alors qu'il n'a que 10 ou 11 ans, le sensibilisent très tôt à la cause ouvrière. En 1882, âgé de 14 ans, il s'engage dans l'armée britannique et est affecté en Irlande. Ce sera son premier contact avec le pays de ses ancêtres et il y rencontre Lillie Reynolds qui deviendra sa femme. De retour en Angleterre en 1889, il déserte et s'exile en Écosse. Il y étudie le marxisme et fait son apprentissage politique. Nommé secrétaire de la *Scottish Socialist Federation*, il se présente mais échoue à deux reprises dans des élections municipales à Édimbourg en 1894 et 1895.

En 1896 il rejoint l'Irlande pour occuper un poste de permanent au *Dublin Socialist Club*. Quelques mois plus tard il fonde avec d'autres socialistes l'*Irish Socialist Republican Party*, parti dont l'objectif est d'établir une République des travailleurs irlandais, et dont il devient le secrétaire. Il fonde également le premier journal socialiste irlandais, *The Worker's Republic*. Il rédige des articles et des essais pour promouvoir sa vision d'une Irlande indépendante et socialiste. Mais son parti ne survit pas à de nombreux conflits internes et cesse ses activités en 1904. Dès 1903 James Connolly s'installe aux États-Unis où il prend un emploi d'agent d'assurance. Il continue en parallèle à militer dans les milieux syndicaux et à écrire des articles et des essais.

De retour en Irlande en 1910, il adhère au *Social Party of Ireland* dont il crée des sections à Cork et Belfast. Installé à Belfast, il y coordonne des grèves. En 1912 il est un des fondateurs (avec le dirigeant syndicaliste irlandais James Larkin) du *Irish Labour Party*, le Parti Travailliste Irlandais. En août 1913 il participe activement à la grève générale de Dublin. Suite à des affrontement violents avec la police qui font une victime et des dizaines de blessés, James Connolly est arrêté. Après une grève de la faim, il est relâché le mois suivant. Il fonde avec James Larkin une nouvelle fois, l'*Irish Citizen Army* (ICA), une milice d'autodéfense des ouvriers et grévistes, qui sera une des composantes de la future *Irish Republican Army*, la fameuse IRA. Opposé à la guerre dès 1914, il organise des meetings contre la conscription.



JamesConnolly: marxiste, révolutionnaire et syndicaliste irlandais, précurseur de l'indépendance de l'Irlande

À partir de 1915, il prépare un soulèvement avec les *Irish Volunteers*, une milice nationaliste irlandaise créée pour défendre l'autonomie de l'Irlande. Malgré l'opposition de certains républicains, l'insurrection est fixée à Pâques. Le lundi 24 avril 1916, l'ICA et les Irish Volunteers prennent plusieurs bâtiments, dont la Grande Poste de Dublin. Ils y proclament la République d'Irlande. Patrick Pearse en devient le président, James Connolly le vice-président. James Connolly est également nommé commandant général de la division de Dublin de l'IRA. Mais le mouvement n'est pas la révolution attendue par les républicains : les dublinois ne se joignent pas à l'insurrection. Pendant 6 jours les insurgés résistent à l'armée britannique, d'abord surprise, mais qui lance une puissante contre-attaque.

James Connolly est grièvement blessé le 27. Le samedi 29, Patrick Pearse signe la reddition inconditionnelle pour épargner la population civile de Dublin. L'insurrection aura tué 450 personnes, blessé 2 600 autres et se termina sur un échec cuisant. La répression britannique fut terrible : plus de 3 200 arrestations, 1 800 internements en Angleterre et surtout l'exécution de 16 insurgés. Parmi eux tous les chefs républicains de l'insurrection (à l'exception de Eamon De Valera, sauvé par sa nationalité américaine). James Connolly, incapable de tenir debout du fait de ses blessures, est fusillé assis, attaché à une chaise le 12 mai 1919 à la prison de Kilmainham …

La cruauté de la répression indignera l'opinion publique irlandaise. Résultat : aux élections de 1918, le peuple jusqu'ici favorable à l'autonomie vote massivement pour le *Sinn Féin*, c'est-à-dire pour l'indépendance de l'Irlande. James Connolly a ainsi ouvert la voie à la guerre d'indépendance de l'Irlande. Son fils Roderic Connolly crée le Parti communiste irlandais en novembre 1921.

Source : Texte de « Terres celtes.net », avec quelques modifications de la rédaction.

La mémoire au service des luttes : Antonio Gramsci

Par Alain Saint-Victor et FUIQP

Il y a 82 ans, le 27 avril 1937, Antonio Gramsci, un des plus grands penseurs de l'émancipation, nous quittait, quelques jours seulement après sa sortie des prisons fascistes de Mussolini.

Né le 22 janvier 1891, il est le quatrième d'une famille de sept enfants. En 1900, son père, Francesco Gramsci, est condamné à cinq ans de prison pour péculat, concussion et faux en écriture publique. Cette situation plonge la famille dans la misère et contraint Antonio de travailler alors qu'il vient de terminer l'école primaire.

En janvier 1904, sorti de prison et réhabilité, son père obtient un poste à l'Office du cadastre. Antonio peut alors s'inscrire au collège. De santé fragile, il doit interrompre ses études sporadiquement, mais parvient à décrocher une bourse en 1911 à l'université de Turin où il entame des études de philologie.



À l'époque, l'industrie automobile connait une grande croissance à Turin. La nombreuse classe ouvrière qui y travaille est formée de travailleurs venant des régions des plus pauvres de l'Italie. Le mouvement syndicaliste se développe rapidement ainsi que les conflits sociaux.

En 1914, Gramsci devient membre du Parti socialiste italien. Il écrit dans des revues comme Il Grido del Popolo, s'intéressant à tous les aspects de la vie sociale et politique de Turin.

À partir de 1915, il milite et prend part à la formation politique des jeunes ouvriers. En 1919, il est l'un des principaux leaders du mouvement « conseilliste » préconisant la création de conseils d'ouvriers dans les usines. Il cofonde le journal L'Ordine Nuovo dans lequel il montre l'intérêt de développer chez les ouvriers une formation politique et culturelle socialiste.

Le 21 janvier, Gramsci devient Secrétaire général du parti communiste italien, fondé la même année. Ses nombreuses productions écrites et la qualité de ses analyses font de lui le principal intellectuel du Parti.

Élu député en 1924, il est incarcéré par le régime fasciste de Mussolini le 8 novembre 1926 et condamné pour conspiration. Lors de son procès, le procureur prononce cette phrase significative : « Nous devons empêcher ce cerveau de fonctionner pendant vingt ans. »

Pour nous, la pensée de Gramsci est précieuse et brûlante d'actualité. Et ses contributions dans l'histoire intellectuelle du mouvement révolutionnaire sont considérables. Citons quelques unes :

Par son apport sur l'hégémonie culturelle, il nous fait prendre conscience de l'importance de la lutte idéologique comme instance incontournable des luttes sociales.

Par son concept de "subalterne", il nous alerte contre les tentatives d'essentialisation (de la nation, de la classe, des groupes dominés, etc.) et de hiérarchisation des luttes et des dominations.

Par sa théorisation de la notion "d'intellectuel", il nous aide à mettre au premier plan la formation politique de nos militants d'où jaillirons nos "intellectuels organiques" pour reprendre ses termes.

Par la distinction qu'il opère entre la société politique et la société civile, il met en lumière les différentes formes des mécanismes de domination. La société politique étant régie par la force comprend toutes les institutions inhérentes à son fonctionnement (la police, l'armée, le système légal), tandis que la société civile étant du domaine du privé domine par le consentement (l'École, l'Église, la Presse, etc.). Bien que ces deux sphères s'entrecoupent, Gramsci considère essentiel de les différencier de sorte de ne pas tomber dans une vision de l'État qui englobera toute la société.

Repose en paix frère et camarade : nous apprenons encore de toi.

Texte : Alain Saint-Victor et FUIQP

Il y a 100 ans à Montréal : La grève générale et le spectre du bolchévisme !

Par Vincent R. Beaudoin

Dix mille travailleurs d'une dizaine de secteurs paralysent la métropole québécoise à travers une grève générale qui durera presque trois semaines. Les travailleurs se battent pour des augmentations de salaire, la réduction de la journée de travail, mais surtout, pour la reconnaissance de leurs syndicats. La direction syndicale met en garde les patrons : si vous ne reconnaissez pas les syndicats de vos employés, « leur colère les acheminera vers le bolchevisme ». La peur de la direction syndicale est bien fondée : beaucoup de grévistes regardent avec espoir vers la Russie révolutionnaire.

Le 24 avril, 4000 déchargeurs de fret des ports et des chemins de fer entrent en grève en soutien aux 6000 camionneurs déjà en grève. S'ajoutent ensuite 800 employés de la compagnie Canadian Sugar Refinery et 100 peintres et décorateurs. Les chapeliers sont déjà en grève depuis deux jours, les cuisiniers s'agitent et veulent reprendre la grève qu'ils ont cessé il y a deux semaines.

Le mouvement de grève générale s'est embrasé lorsque M. McGlynn, président du syndicat local des déchargeurs et vice-président de la Fédération internationale des déchargeurs, est renvoyé pour avoir refusé de travailler sous l'escorte de la police, mise sur son dos suite au déclenchement de la grève des camionneurs. Les déchargeurs déclarent la grève afin de réclamer le retour de leur président et une augmentation de salaires. Cependant la revendication première qui a poussé les travailleurs des différents secteurs à entrer en grève générale est la reconnaissance officielle de leurs syndicats.



La grève d'avril 1919 s'inscrivait dans le contexte d'une poussée du mouvement ouvrier partout au Canada et en Amérique du Nord, sous l'influence de la révolution russe de 1917

Le Devoir commente sur la portée de la grève : « La situation s'aggrave de plus en plus ; le commerce sera pratiquement paralysé aujourd'hui et la congestion des marchandises amènera des complications sérieuses d'ici à quelques jours, si le gouvernement fédéral n'intervient pas directement. » (Le Devoir, 24 avril 1919). Dès le début de la grève, la police arrête 24 travailleurs pour intimidation, trouble à l'ordre public et entrave à la justice (The Montreal Gazette, 25 avril 1919).

L'organisateur de la grève et l'un des chefs de la Fédération américaine du Travail, M. P. J. Flannery, se dépêche de rassurer le patronat, en se dissociant des syndicalistes révolutionnaires : « Le travail syndiqué, a-t-il ajouté en faisant allusion aux I.W.W. (Industrial Workers of the World) [commentaire du Devoir], ne cherche point à abattre le capital. Nous constatons que le capital est aussi nécessaire dans le monde que le travail; mais ce que les ouvriers exigent, c'est une part légitime des profits de leur travail. Et à cela nous y tenons. » (Le Devoir, 24 avril 1919)

De plus, il constate avec lucidité que si le patronat n'accepte pas les revendications des travailleurs, il y a un réel danger que la grève générale se transforme en révolution socialiste.

« Des ouvriers bien traités, contents de leur sort, groupés en syndicats bien organisés, vont disposer d'eux-mêmes de l'élément extrémiste du pays, si l'on veut bien leur en donner l'occasion ; mais si on les ignore, eh bien! leur colère les acheminera vers le bolchevisme. » (Le Devoir, 24 avril 1919)

Ce dirigeant syndical voyait juste. La série de grèves à Montréal en 1919 s'inscrivait dans le contexte général d'une poussée de la lutte des classes au Canada et au Québec. Cette montée de la lutte des classes ici était le résultat direct des affres de la Première Guerre mondiale d'abord, mais surtout de la révolution russe d'octobre 1917, qui avait vu le Parti bolchevique mener les travailleurs et les paysans à prendre le pouvoir et à entamer la transformation socialiste de la société. Les masses opprimées russes avaient montré aux travailleurs du monde entier qu'il était possible de se débarrasser de nos oppresseurs.

Pendant le Premier mai 1919, Journée internationale des travailleurs, 3000 manifestants à Montréal scandent des slogans socialistes, des discours révolutionnaires et chantent l'Internationale1. Des orateurs expriment leur sympathie pour la révolution soviétique et leur désir d'un Canada communiste (2).

Après deux semaines de grève générale, le mouvement semble ralentir. Le 7 mai 1919, la grève de la Canada Sugar Refinery se termine : les travailleurs gagnent deux cents de l'heure de plus (ils demandaient dix cents), le temps supplémentaire payé une fois et demie, et la journée de dix heures. Les employés de l'American Railway Express Company reçoivent 25$ par mois et la journée de huit heures. La Canadian Hat accède le 6 mai à toutes les demandes des chapeliers en grève. Les peintres ont également gagné toutes leurs revendications, dont la journée de huit heures.

C'est alors que la grève générale trouve son second souffle. 4000 travailleurs de la Canadian Car & Foundry Company, 600 nettoyeurs de vitres et des employés de l'American Railway Express Company entrent en grève le 8 mai, suivis d'une centaine de distributeurs de lait et des casquettiers le lendemain. La grève de la Canadian Car & Foundry Company sera la plus courte de toute la série (quatre jours, du 8 au 12 mai). Les patrons de l'entreprise sont épuisés et veulent mettre fin définitivement au mouvement de grève. Les employés obtiennent la semaine de cinq jours, la journée de neuf heures, une augmentation de salaires du tiers en moyenne, mais surtout, la reconnaissance de leur syndicat par la compagnie.

Cette période de l'histoire de la lutte des classes au Québec est aujourd'hui très peu connue, et il est difficile de trouver des renseignements sur les grèves de la période. Une chose est sûre, le mouvement de grève du printemps 1919 à Montréal dépassait les cadres normaux de la lutte des classes. Comme l'écrivait à l'époque le journal Labor Action, la guerre avait mené à une « irrésistible poussée des consciences justement révoltées par un régime par trop inégalitaire. Peu à peu la lumière se fit dans les esprits et les conditions économiques dans lesquelles l'ouvrier languissait lui apparurent de plus en plus intolérables. Dès ce jour, la lutte des classes commença, et c'est cette lutte qui se continue aujourd'hui, plus âpre que jamais. » (Labor Action, 26 avril 1919) En juillet de la même année, un ouvrier cigarier écrivait que « la classe ouvrière ne retournera plus aux conditions d'avant-guerre : elle veut avoir son mot à dire dans la direction des industries. » (3)

La grève d'avril 1919 s'inscrivait dans le contexte d'une poussée du mouvement ouvrier partout au Canada et en Amérique du Nord, sous l'influence de la révolution russe de 1917. Les médias bourgeois agitaient le spectre du bolchévisme au Canada, et dans un sens, ils avaient raison. En mai 1919, les travailleurs de Winnipeg allaient prendre le contrôle de la ville par une grève générale. La grève allait reprendre un nouvel élan à Montréal en juin 1919 suite aux événements de Winnipeg et des grèves allaient éclater dans de nombreuses autres villes canadiennes. Les luttes de classe au Canada dans cette période ont donné une impulsion pour la formation du Parti communiste canadien en 1921. Les socialistes d'aujourd'hui doivent redécouvrir cette période turbulente de la lutte des classes au Québec et au Canada, car des événements similaires surviendront tôt ou tard.

Notes

1.. Geoffrey Ewen (1998). The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925, York University, Ontario.

2.. « Manifestations entourant les célébrations de la Fête du travail », Bilan du siècle, http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/302.htm

3.. Craig Heron, The Workers' Revolt in Canada 1917-1925, p. 105.

La Riposte 24 avril 2019

Les syndicalistes écossais rejettent le changement de régime au Venezuela !

Par Connor Beaton

Le Congrès des syndicats écossais (STUC en anglais), qui représente plus de 540 000 syndiqués en Écosse, a réaffirmé son soutien à la Révolution bolivarienne face aux efforts agressifs conduits par les États-Unis pour provoquer un changement de régime au Venezuela.

Une motion urgente proposée par Unison Scotland [le syndicat des services publics] et appuyée par RMT Scotland [syndicat rail, maritime et transport] a été adoptée à l'unanimité au 122e Congrès annuel du STUC à Dundee qui a eu lieu cette semaine.

Phil McGarry, président de la Campagne écossaise de solidarité avec le Venezuela (SVSC en anglais), a présenté lundi la situation actuelle au Venezuela lors d'une réunion en marge du STUC, organisée conjointement par la SVSC et la Campagne écossaise de solidarité avec Cuba (SCSC en anglais).

En plus de saluer les progrès économiques et sociaux pour la classe ouvrière vénézuélienne accomplis ces deux dernières décennies et de rejeter les appels à un changement de régime lancés par les États-Unis, la motion a adopté des appels à chacun des 37 syndicats affiliés et aux 20 Conseils syndicaux à « contrer toute propagande dirigée contre le Venezuela comme préjudiciable à l'application de politiques progressistes partout, y compris en Grande-Bretagne ».

Sam McCartney d'Unison Scotland, en proposant la motion, a appelé en outre « tous les syndicats à s'affilier à la Campagne écossaise de solidarité avec le Venezuela afin que nous puissions contrer les mensonges et la propagande déversés par ceux qui cherchent à saper la démocratie et l'autodétermination ».

Il a ajouté : « Au fil des ans, ce Congrès et le STUC ont soutenu le changement économique et social permettant d'émanciper les masses dans de nombreux pays. Il y a quelques années, nous avons adressé notre soutien et notre solidarité à nos collègues et camarades en Amérique du Sud. Continuons d'appuyer et de soutenir le Venezuela et son gouvernement légitime. »

« Commençons par exiger que les États-Unis cessent de s'ingérer au Venezuela. Exigeons que la Banque d'Angleterre et la Deutsche Bank en Allemagne libèrent et restituent les milliards de livres sterling d'or qu'elles doivent au Venezuela.

« Empêchons les tyrans du monde d'imposer leur dogme à la classe ouvrière. »

Ann Joss de RMT Scotland, intervenant pour soutenir la motion, a dit au Congrès que l'administration Trump « se démène en faveur de la guerre, et [que] cette position est soutenue servilement par le Royaume-Uni ».

Elle a poursuivi : « Ils utilisent l'argument que c'est pour résoudre la "crise humanitaire". Quel tissu de mensonges ! C'est eux qui ont créé la crise avec leurs sanctions économiques. L'expression "amnésie sélective" me vient à l'esprit.

« S'ils arrivent à s'en sortir sans grand problème, ils concentreront ensuite leurs efforts sur le Nicaragua et la Bolivie.



« La vérité, c'est qu'ils veulent le pétrole du Venezuela. Envoyons un message de solidarité clair de la part de notre Congrès. Non à l'intervention américaine ! Pas de sang pour le pétrole ! Vive le Venezuela ! »

Texte intégral de la motion
Motion urgente No 1 – Solidarité avec le Venezuela

« Ce Congrès s'engage à continuer de soutenir la République bolivarienne du Venezuela, à son gouvernement élu et à sa politique visant à susciter un changement progressiste en faveur des travailleurs. Il salue les gains économiques et sociaux obtenus, notamment son programme de santé publique, l'élimination de l'analphabétisme, le renforcement des droits syndicaux, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la construction de 2 millions de logements depuis 2016.

« Le Congrès condamne par conséquent les appels au changement de régime lancés par les États-Unis et leurs alliés et exprime sa consternation devant les conséquences dévastatrices des sanctions économiques, tant formelles qu'informelles, imposées par les États-Unis et leurs alliés. Il s'agit là d'une attaque fondamentale au principe de la démocratie.

« Le vice-président américain Mike Pence a déclaré mercredi dernier au Conseil de sécurité des Nations unies que l'administration Trump est déterminée à "restaurer la démocratie au Venezuela", de préférence par des pressions diplomatiques et économiques, mais que "toutes les options sont sur la table".

« Le Congrès appelle Conseil général à :

Soulever ces questions dans les gouvernements britannique et écossais pour qu'ils condamnent ces sanctions et examinent des moyens de promouvoir une solution pacifique au travers du dialogue, y compris les initiatives proposées par le Mexique, la Bolivie et l'Uruguay ;

Défendre la souveraineté du Venezuela et son droit à l'autodétermination ;

Rejeter et s'opposer à toute ingérence extérieure dans les affaires internes du Venezuela, en particulier de la part des États-Unis, y compris toute agression militaire ; et

Rejeter et s'opposer à toute tentative de changer le gouvernement par des méthodes illégales, anticonstitutionnelles et/ou violentes.

« Lever immédiatement et sans condition toutes les sanctions imposées par les États-Unis et l'Union européenne, qui violent le droit international, soulageant ainsi la souffrance des pauvres et des plus vulnérables.

« Enfin, le Congrès appelle tous ses affiliés à contrer toute la propagande dirigée contre le Venezuela comme préjudiciable à l'application de politiques progressistes partout, y compris en Grande-Bretagne. La solidarité avec le peuple vénézuélien est essentielle. »

Motionnaire : UNISON (Scotland)

Soutien : RMT (Scotland)

Source: Venezuela Solidarity Scotland 19th April 2019
Traduit de l'anglais par Diane Gilliard pour le Journal Notre Amérique
Investig'Action 2 Mai 2019

Suite de la page (12)

vie axée sur le système économique marchand-capitaliste n'a pas toujours existé et n'existera pas éternellement. En effet, toutes les activités productives des humains n'ont pas toujours eu comme objectif de produire des marchandises et de l'argent. D'autres sociétés avaient pour but de satisfaire les besoins, à savoir produire ce dont les humains avaient besoin. De même l'argent n'a pas toujours été la forme dominante de lien social.

Face à la société marchande-capitaliste qui détruit les humains et la nature, nous voulons une société où l'être humain s'harmonise avec la nature en rejetant cette vision qui perçoit cette dernière comme une ressource contrôlée au profit exclusif des humains. La destruction de la nature s'explique par le fait qu'aujourd'hui le métabolisme avec elle a pris la forme sociale du travail. Nous voulons réconcilier l'être humain avec la nature en appréhendant celle-ci comme un écosystème complexe dans lequel l'humain fait partie. En d'autres termes, sortir des médiations sociales aliénantes (Marchandise, travail abstrait, valeur, argent) où, en particulier, le travail constitue structurellement les relations sociales entre les humains. L'émancipation humaine se fera au-delà de ces médiations aliénantes qui s'interposent entre les individus sociaux et l'univers.

Sortir de la société marchande, de l'économie, en s'ancrant au présent transformateur pose d'emblée le bouleversement des rapports sociaux, de nos comportements, de nos imaginaires. Pour nous, il s'agit de penser une transition post-capitaliste dans le cadre d'une société haïtienne où le mode de production capitaliste n'est pas dominant. Cette transition se ferait à partir d'une multiplicité d'initiative de construction d'alternatives ancrées dans les pratiques populaires. Pour ce faire, il faudrait beaucoup de créativité, d'audace en donnant la possibilité aux acteurs sociaux de se responsabiliser, de se prendre en charge collectivement, de mettre en branle les formes d'action collective.

Sortir de la domination de l'économie ou du capitalisme sur tous les aspects de la vie, ne se ferait pas à partir d'une société idéale, sans contradictions. Changer la vie, modifier la vie quotidienne, c'est chambarder les bases sociales de la forme de vie de la société actuelle. Cette sortie de la domination de l'économie se décline d'une part en une dynamique de déplacement conscient des pivots autour desquels gravitent les médiations sociales charpentant la forme de vie sociale caractéristique de la médiocrité d'une simple vie économique. D'autre part, en construisant le projet de l'auto-institution d'une individualité et d'une socialité libres, d'une forme originale de vie collective engendrée par d'autres médiations sociales. Sur cette base, il s'agit d'articuler d'autres formes de cohésion sociale qui créeraient la synthèse sociale d'autres formes d'activité ainsi que d'autres formes de circulation des produits et services. Ainsi, nous pourrons dépasser les catégories du capitalisme : marchandises, travail, temps de travail, argent, salaire, consommation, production, échange, en un mot, l'économie en tant que telle. «*La société bourgeoise moderne, qui a mis en mouvement de si puissants moyens de production et d'échange ressemble au magicien qui ne sait plus dominer les puissances infernales qu'il a évoquées* ». (3)

Fondamentalement, en Haïti, il s'agit de mettre en mouvement la « lakouisation », la révolution des lakous comme sortie du mode de vie capitaliste, de l'économie. Alors, on pourra changer la vie de tous les jours insérée dans la forme de vie collective capitaliste. Soutenir que le contenu de la « lakouisation » constitue une sortie de l'économie, c'est affirmer que la « lakouisation » est la dynamique du changement, typiquement haïtien, des rapports sociaux économiques ou capitaliste-marchands en rapports sociaux non-économiques ou « lakousisés ». Elle n'est rien d'autre que la reconnaissance d'une pratique sociale issue de la matrice sociohistorique et culturelle du peuple haïtien. En ce sens, elle n'est pas un but, ni un projet, mais plutôt un chemin sur lequel la lutte pour l'émancipation offre une sortie du capitalisme autant qu'elle a été une voie contre la grande plantation esclavagiste et féodale. C'est la révolution, c'est-à-dire le moment dans la lutte des classes où la vielle société cède, où l'on sort des catégories du mode de production capitaliste. « *Les gens qui agissent dans ces cas n'agissent pas pour " expérimenter " ; ils agissent pour faire quelque chose, pour créer quelque chose. L'appelle-t-on " expérimentation " parce que cela ne rentre pas dans le cadre programmatique et idéologique des organisations politiques officielles ? C'était aussi le cas des mouvements des femmes ou des jeunes, qui ont été sourdement combattus, méprisés, ignorés, par ces organisations - avant qu'elles ne tentent de les récupérer. Pourquoi les gens entreprennent-ils ces activités? Parce qu'ils ont compris que ni les institutions étatiques ni les partis ne répondent à leurs aspirations et à leurs besoins, qu'ils sont incapables d'y répondre (autrement, les gens essaieraient de les utiliser pour ces activités). […] En même temps, les gens commencent à comprendre, plus ou moins clairement, qu'il est absurde de subordonner toute activité à la "Révolution" ou à la "prise du pouvoir", après lesquelles toutes les questions seraient prétendument résolues : mystification énorme, qui garantit précisément que rien ne serait résolu après la "Révolution". Les mouvements d'autoorganisation, d'autogestion partielle, d'une part sont des expressions du conflit qui déchire la société présente, de la lutte des gens contre l'ordre établi, et aussi, d'autre part, ils préparent autre chose : même sous forme embryonnaire, ils traduisent et incarnent la volonté des gens de prendre leur sort entre leurs mains et sous leur propre contrôle.* »(4).

Toutefois, nous pensons que c'est dans la lutte, en lien avec une pratique sociale massive et généralisée, un mouvement social puissant, que nous pourrons impulser l'édification de cette forme nouvelle de la synthèse sociale dans laquelle l'économique pourrait être rehaussé afin de s'y éteindre. En d'autres mots, le procès d'une possible sortie de l'économie pourrait être pensé comme une dynamique concrète d'auto-institution, de reenchassement et de disparition. « *Il devient donc nécessaire de briser l'éclatement de nos vies pour reconstruire une unité de lieu collective sur le temps long de leur reproduction. Il n'y a guère d'autre stratégie possible que de se regrouper pour commencer, pourvu que les limites du groupe soient suffisamment lâches pour garantir la liberté de chacun d'y entrer ou d'en sortir, et suffisamment consistantes pour que de tels collectifs puissent étendre le domaine de leur subsistance au-delà des limites familiales actuelles*. (5)» Dans cette perspective la « lakouisation » des rapports sociaux constitue la fin de l'économie, ou le début des imaginaires sociaux en éruption. La « lakouisation » des rapports sociaux est une mise au rancart de l'économie qui ne possède plus la fonction de toute économie. L'«économie» du nouveau lakou devrait se mettre au service de la société consciemment auto-gouvernée; elle doit être dépossédée de sa substance, de son autonomie, qui la consacrait comme une économie.

En somme, « *le fétichisme économique est particulièrement mutilant, auto-destructeur, jamais une société dans l'histoire n'avait eu une dynamique aussi rapide, abstraite et impersonnelle. Il faut donc se choisir des formes de fétichisme moins mutilantes, moins auto-destructrices, que le fétichisme de la valeur. Mais pour cela, vu que cela n'a jamais existé dans l'histoire, l'origine de l'homme n'est pas derrière nous, mais devant nous. Il faut penser l'impensable. Marx lui-même disait qu'il n'avait pas de recette pour les marmites de l'avenir. C'est une invention inouïe et improbable à réaliser, aussi inouïe et improbable qu'a été l'invention de l'économie* ». (6)

Références

1-Gorz André. 2004. *Métamorphose du travail. Critique de la raison économique.* Collection Folio essais (n° 441), Gallimard, p. 154

2- Serge Latouche. *Invention de l'économie*. Avant-propos. En ligne : http://excerpts.numilog.com/books/9782226158864.pdf

3-Karl Marx et Friedrich Engels. *Manifeste communiste*. En ligne : http://www.bibebook.com/files/ebook/libre/V2/marx_karl_-_manifeste_du_parti_communiste.pdf

4-Cornélius Castoriadis. 2005. *Ce que les partis politiques ne peuvent pas faire*. In Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997, Seuil. En ligne : https://collectiflieuxcommuns.fr/?720-ce-que-les-partis-politiques-ne-peuvent

5-Sortir de l'économie. 2009. *Vivre ensemble à côté de l'économie*. Bulletin critique de la machine-travail planétaire, No 3. En ligne : http://sortirdeleconomie.ouvaton.org/sde-n3.pdf

6-Clement Homs. 2012. *Le seul critère de l'émancipation humaine. La révolution comme sortie de l'économie*. En ligne : http://www.palim-psao.fr/article-le-seul-critere-de-l-emancipation-humaine-54129778.html

14 mars 2019

Suite de la page (7)

– Vous êtes responsable de cette *commission des Affaires étrangères* au Sénat de la République. Depuis qu'elle a été formée, votre Commission, qu'est-ce qu'elle a entrepris de significatif ? Qu'a-t-elle réalisé de substantiel qui mériterait d'être souligné, d'être mentionné au grand public ?

– Vous êtes venus à plusieurs reprises au Sénat de la République, vous avez dû vous rendre compte des conditions très précaires dans lesquelles nous travaillons. Il y a eu par exemple une réunion haïtiano-dominicaine qui s'est tenue en Haïti. Cela remonte à quelques mois. Ma Commission, la commission des Affaires étrangères, n'en a pas été informée.

– Comment expliquez-vous ce manquement, ou cette exclusion de la part des autorités gouvernementales ?

– Il n'y a pas vraiment une… *démocratie* chez nous. Nous en sommes encore loin du chemin. Pour certains ministères, les Commissions sénatoriales sont plutôt gênantes. Il n'est pas toujours aisé de s'entendre poser des questions sur ce que l'on fait. Et surtout sur ce que l'on ne fait pas.

– Vous exercez un pouvoir de contrôle sur ce ministère…

– Voilà ! C'est ce que dit la constitution. Or comme je vous l'ai mentionné, il y a des choses qui se font dans cette boîte qui échappent au contrôle du Sénat. Nous n'en sommes pas tenus au courant. Même à travers les convocations, nous arrivons à obtenir des informations à compte-gouttes, qui ne sont pas du tout exhaustives. Une fois, il nous arrivait de convoquer le ministre, pour avoir des informations au sujet de l'arrestation de Patrick Élie aux États-Unis. Jusqu'à ce jour, nous ne savons rien de la situation difficile de ce compatriote. Le gouvernement de Préval refuse de nous révéler les démarches qu'il a entreprises pour venir en aide à Patrick Élie.

– Et c'est votre droit de poser des questions au sujet de cette détention arbitraire, abusive…

– Tout à fait ! D'autant plus que dans ce cas-là, il s'agit de la vie d'un citoyen haïtien.

– Enfermé en prison aux États-Unis.

– Depuis plus d'un an, n'est-ce-pas ? C'est une affaire qui commence à faire du bruit non seulement dans le pays, mais encore à l'étranger.

– On parle également de l'implication éventuelle du ministre des Affaires étrangères, M. Fritz Longchamp, dans cette mésaventure regrettable.

– À ce sujet, je peux vous le dire, lors de la convocation du ministre Longchamp, nous lui avons posé une question bien précise. Je lui ai demandé qui était sur la question de Patrick Élie. Il a répondu que c'était lui, le ministre, l'ambassadeur Jean Casimir et le président de la République. Ce à quoi j'ai répliqué : « *Cela me paraît anormal que ces trois personnages de l'État, qui sont directement ou indirectement impliqués dans l'affaire Patrick Élie, soient les seuls à être imbus de cette problématique.* » Quand je lui ai posé la question, à savoir si les membres du cabinet ministériel étaient au courant des complications de la situation de Patrick Élie, s'ils en avaient discuté en conseil de cabinet, la réponse a été négative. Donc, il n'y a que ces trois personnes qui s'occupent du cas. Ce qui nous a paru un peu douteux. Et absurde.

– Jusqu'à présent, Patrick Élie est en prison.

– Justement, malgré les protestations de la population. Il y a eu des manifestations en faveur de l'incarcéré… Mais les réponses qui ont été données ne sont pas satisfaisantes, à mon avis.

– Monsieur Préval a déclaré dernièrement qu'il serait prêt à payer les honoraires d'un bon avocat pour sortir M. Patrick Élie des geôles étatsuniennes.

– J'ai entendu les déclarations du président de la République à travers les médias, comme vous. Cependant, je n'ai pas encore eu l'occasion de lui en parler directement.

– La Commission des Affaires étrangères du Sénat joue-t-elle un rôle quelconque auprès des Haïtiens vivant dans la diaspora, ou si vous préférez, du 10ème département d'haïti?

– Bien sûr, nous avons reçu dernièrement la visite d'une délégation d'Haïtiens vivant à l'étranger. Il s'agit de l'*Alliance des immigrés*. Ils sont venus nous voir. Nous avons organisé avec eux deux séances de travail. On s'est accordés sur une certaine procédure à suivre pour essayer de résoudre ce problème important de la double nationalité et de la participation de nos citoyens vivant en terre étrangère dans le processus de vote aux élections futures. Tout s'est bien passé. Nous avons préparé un plan de travail. Chacun aura quelque chose à faire pour essayer de trouver une solution à ce handicap. Vous savez, il y a une chose sur laquelle nous sommes fermes : nous n'accepterons aucune pression tendant à nous faire violer la constitution de notre pays.

– Violer, qu'est-ce-que ce mot vient faire là-dedans ?

– La constitution est stricte là-dessus. Il faut attendre la fin de l'actuelle législature avant de procéder à une proposition d'amendement.

– Y aurait-il un moyen quelconque de contourner les obstacles constitutionnels en vue de permettre la jouissance de certains droits aux Haïtiens de l'extérieur ?

– Nous ne pouvons pas contourner la constitution. Elle est claire à ce carrefour. Nous devons respecter ses prescrits. Nos interlocuteurs, qui étaient venus nous voir, sont tous d'accord. Il faut attendre la fin de la législature pour initier la procédure de l'amendement constitutionnel.

– C'est-à-dire, en 1999.

– Oui, en 1999. Naturellement, le gouvernement haïtien, s'il est de bonne foi, s'il veut vraiment aider nos compatriotes qui vivent à l'étranger, peut prendre des mesures et soumettre au parlement des avant-projets de loi tendant à faciliter la tâche, à favoriser le retour en Haïti des compatriotes qui le désirent, en leur procurant des avantages fiscaux, par exemple… En ce qui concerne la double nationalité, c'est-à-dire la possibilité pour un Haïtien qui a perdu sa nationalité de la recouvrer, et d'occuper un poste public bien déterminé, comme celui de sénateur…

– De président, de député...

– Exactement. Ce n'est pas possible, sans que les exigences constitutionnelles soient remplies. Ce sera difficile de contourner la Loi mère. Nous ne sommes pas prêts à le faire. Certainement pas !

– Sénateur Jean-Robert Sabalat, nous avons entendu dire que le président René Garcia Préval aurait l'intention de réduire considérablement le nombre des consulats. En êtes-vous au courant ?

– Nous n'avons rien contre cette intention du président. Au contraire… Nous pensons vraiment que certaines de nos missions diplomatiques ne sont pas

suite à la page(19)

Suite de la page (8)

la vie économique et judiciaire et la reforme constitutionnelle. Mais tout le monde s'accorde à dire que le sujet le plus urgent aujourd'hui est la question de l'insécurité qui ronge la société.

On a vu comment un simple drone-jouet d'un enfant de Pétion-Ville a semé la panique chez le Directeur général de la police nationale. Ignorance peut-être ! Psychose dans la Cité certainement ! En tout cas, cet incident banal a mobilisé toute une armada de policiers de tous les services sécuritaires du pays y compris la MINUJUSTH chez Michel-Ange Gédéon, du fait qu'un enfant ait perdu le contrôle de son drone-jouet et que l'engin ait terminé son vol dans le jardin du chef de la police. Forces de sécurité mobilisées, confiscation du jouet, séquestration des parents et de l'avocat venus récupérer le drone, juge de paix appelé sur place, etc. Tout cela pour s'assurer que ce n'est pas le numéro un de la police haïtienne qui était visé par une attaque aérienne. Voilà des éléments politiques et un contexte social fragile qui placent finalement le Premier ministre nommé, Jean-Michel Lapin, en sursis sans même avoir eu le temps de franchir l'étape de la formation de son gouvernement.

Tout le monde prend son temps voire ses distances avec ce Premier ministre nommé qui, définitivement, ne rentre pas dans l'agenda politique des parlementaires et de l'opposition. Sauf peut-être celui du Président Jovenel Moïse. Mais ce seul soutien sera-t-il suffisant pour affronter tous les obstacles avant d'obtenir définitivement la clé de la Primature ? Là encore, la réponse dépendra de la capacité dissuasive du Président Jovenel Moïse à convaincre l'opposition plurielle et les parlementaires de sa majorité PHTK de la nécessité de participer à l'aventure gouvernementale avec un Premier ministre qu'il a nommé et dont il est le seul garant.

C.C

Suite de la page (5)

d'individus au passé douteux. Ainsi, un certain Evinx Daniel qui pendant longtemps a été, si l'on peut dire, à la une des langues, bonnes et mauvaises. L'homme d'affaires, arrêté dans une affaire de drogue, fut *inattendument* et *tètkalément* libéré grâce à l'intervention de gens proches du pouvoir. Peu après l'incarcération, fin 2013, de Evinx Daniel dans une affaire de drogue mystérieusement récupérée en mer, le chef de l'État avait passé la nuit dans son hôtel au grand dam de « la société ». Puis, on n'a plus vu Daniel.

Les gens peu charitables se sont plu alors à raconter que Daniel avait bouffé la dernière invention du « laboratoire » : une « poudre » *disparotrope décocaïnée* : une poudre qui vous disparaît *an fay minit*. C'est ainsi que le mec est porté disparu depuis janvier 2014… Martelly cynique comme lui seul aurait dit avec désinvolture : *Le suivant, kilès ki te la avan, antre…*

Ce fut un certain Guy Philippe qui entra. Il faisait son grand nègre, narguant même la DEA qui un jour avait fait une tentative bidonne, une *grimas bidonnarde* pour soi-disant capturer le « nègre marron ». Le 'Blanc' le laissa même mener campagne pour le poste de sénateur de la Grand'Anse.

Et puis un après-midi de grande malchance, le 5 janvier 2017, Guito est passé à une émission radiophonique à Radio Scoop Fm au cours de laquelle il *ouvrit ses ailes* comme pour narguer la justice. Et c'est en sortant de ladite radio qu'un *pèlen* l'attendait. Des agents du Bureau de Lutte Contre le Trafic de Stupéfiants (BLTS), sans le narguer, lui administrèrent un manman *panzou*, un *papa koutpakonprann*.

Apparemment Guito avait été pris en filature, et malgré une escorte lourdement armée, le cocaïnomane fut arrêté sans aucun échange de coup de feu. Quelqu'un à Scoop FM dans la confidence de la venue de Philippe à la radio aurait-il ourdi un beau coup, un grand scoop et averti le BLTS ou même l'ambassade américaine, centre névralgique de tous les sales coups de l'impérialisme ? On ne saurait le dire.

Toujours est-il que Philippe sidéré, stupéfié, pétrifié, sonné, s'est laissé aller au funeste destin qui l'entraînait vers un avion de la DEA qui l'extrada vers les États-Unis sans autre forme de procès. Jugé, le *fèzè* fut condamné à neuf ans de prison ferme pour avoir fait entrer des stupéfiants sur le sol américain et pour blanchiment des avoirs.

D'autres dévoreurs insatiables continuaient de 'manger' dans l'ombre, malgré l'averse du BLTS qui avait englouti Guy Philippe. C'est ainsi qu'au mois de décembre 2018, *le suivant, kilès ki te la avan,* l'ancien candidat au sénat pour le département de la Grand-Anse, sous la bannière de LAPEH, le glouton dévorant Vincent Casséus, accusé de tentative de distribution de plus de plusieurs centaines de grammes de cocaïne, a plaidé coupable aux Etats-Unis, selon le bureau du procureur de la Floride du Sud. Casséus, Angelo ainsi connu, « a dirigé une organisation de trafic de drogue qui utilisait des mules pour importer de la cocaïne aux États-Unis, cachée dans des boîtes de conserve de concentré de tomate », selon les documents judiciaires. Ah le malin !

La faim fait toujours sortir le loup du bois. Une faim lupique de billets verts, de pouvoir porta l'ancien député des Cayes / Ile-à-Vache (Repons Peyizan) Jean Fenel Thanis de la 49e Législature à s'alimenter à une source illicite de « poudre blanche ». Le groin dans la gamelle, il ne s'était pas rendu compte de la présence de la PNH alentour. Il avait les babines encore toutes *empoudrées* quand il fut intercepté, le 6 mars 2019, à Ganthier, à bord d'une Nissan Patrol de couleur blanche immaculée IT- 05007, transportant 491 kilogrammes de marijuana dissimulés dans une dizaine de sacs. En prison il médite encore sur la fragilité des choses humaines.

Un autre « *le suivant* », du nom de Grégory Georges, alias « Ti Ketan » présenté comme un « lieutenant » d'un réseau international de trafiquants, fait la une ces jours-ci. Il est le témoin principal d'une *trafiquance* dont la quantité finale est estimée aujourd'hui à 700kg peut-être, plus de cocaïne et à 300 kilos d'héroïne d'une valeur marchande d'environ 100 millions de dollars. Ce trésor des mille et une nuits était caché dans la cale du navire *MV Manzanares* battant pavillon panaméen qui transportait une cargaison de sucre en provenance de la Colombie pour la compagnie Nabatco, propriété de l'homme d'affaires haïtien Marc Antoine Acra, un grand bourgeois de la place.

Le 30 avril dernier, à Miami, un grand jury fédéral avait inculpé Georges pour complot visant à distribuer plusieurs kilos de cocaïne colombienne et d'héroïne de juillet 2013 au 7 juin 2015. Gregory George, décrit comme un lieutenant dans un réseau de passeurs opérant depuis le terminal privé d'Haïti à Varreux, est arrivé à Fort Lauderdale vendredi après-midi 3 mai, dans un avion de la Drug Enforcement Administration, après que le ministre de la Justice haïtien, Jean Roody Aly, eut signé l'ordre d'extradition.

Guy Philippe qui devait s'ennuyer entre les quatre murs d'une prison fédérale de Miami souhaitera la bienvenue au compère Ti Ketan qui le mettra à jour sur la liste des *Le suivant, kilès ki te la avan, antre…* Lui soufflera-t-il mot de Marco, je veux dire du « *sucré* » Marc Antoine Acra et de la compagnie Nabatco, propriété du même Marco ? Lui susurrera-t-il quelques bribes concernant le directeur général du port, Fritz Mevs Jr, qui « entretenait de bonnes relations avec le régime Martelly-Lamothe, d'abord, puis Martelly-Paul » ? (*Tout Haïti*, octobre 2015). Ne dit-on pas : qui se ressemble s'assemble… autour du sucre et de la 'poudre' ? Grosse affaire… Députés, sénateurs et autres corrompus-*kilès ki te la avan, tout sa ki nan « poud yo »*, surveillez vos os, la DEA est là qui vous attend…Je n'en dirai pas plus.

6 mai 2019

Nos combattants pour la vie au Venezuela



Des médecins cubains au Venezuela

Raul Antonio Capote

Ces derniers jours, le président des États-Unis Donald Trump a menacé Cuba d'un blocus total et de mesures au plus haut niveau, tandis que John Bolton accusait l'Île de « contrôler » le gouvernement de Nicolas Maduro.

Ce mensonge est répété sans vergogne par les plus hauts personnages du gouvernement yankee, et Donald Trump ordonne à Cuba de retirer les « 20 000 soldats cubains du Venezuela », et promet même une nouvelle ouverture si nous « ôtons les mains de Caracas ».

Nous, les Cubains, nous ressentons un profond attachement au principe de souveraineté, nous sommes fiers de notre indépendance, jamais nous n'admettrions qu'on fasse aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse. Notre drapeau n'a jamais été mercenaire. Le Venezuela, terre *de la clarinada* (vibrant appel), des braves soldats de Bolivar, celui qui fit trembler un empire, n'a besoin de personne pour sauvegarder son honneur, ses valeurs et sa dignité. Les Vénézuéliens se suffisent à eux-mêmes.

Dans le camp de ceux qui aiment se trouvent les troupes pour la vie, nos médecins qui, d'un bout à l'autre du pays, travaillent au Venezuela, du côté du devoir. En République bolivarienne du Congo, des milliers de spécialistes cubains de la santé, du sport, de la culture, de l'éducation, de la communication, de l'agriculture, de l'alimentation, de l'industrie, des sciences, de l'énergie et des transports apportent eux aussi leur solidarité.

La Révolution bolivarienne a placé l'être humain au centre de tout, pour la première fois des millions d'oubliés et de marginalisés ont eu accès aux programmes de protection sociale d'un gouvernement qui a consacré 73 % de son PIB à l'investissement au profit de la majorité.

De cette volonté de faire pour le bien de tous sont nées les missions sociales, créées et soutenues par Chavez. Fidel a esquissé les principes fondamentaux de la coopération entre nos pays, et le reste était dans le cœur et l'âme d'un peuple en révolution, c'est ainsi que les Cubains se sont retrouvés à marcher en rangs serrés avec les Vénézuéliens.

Nos coopérants en santé sont répartis dans 24 États et 335 communes du pays. Ils vivent dans toutes les paroisses, offrent leurs services dans plus de 1 500 lieux de travail, partagent la vie quotidienne avec les plus humbles, tant sur une colline que dans les quartiers où vit la classe aisée. Personne n'est interrogé sur son militantisme politique ou ses convictions religieuses, et ils ne demandent pas d'argent non plus ; tout le monde est traité sur un pied d'égalité.

Ainsi, environ140 000 agents de santé cubains sont passés par le Venezuela, réalisant 3 300 000 opérations chirurgicales et sauvant 1 470 000 vies. À l'heure actuelle, il en reste plus de 20 000. 10 388 services de santé sont fournis par notre personnel soignant, et en dix ans seulement, 209 607 patients diabétiques ont été traités avec le médicament cubain Heberprot-P, ce qui a permis de réduire les cas d'amputation de membres à 3%, pour ne citer qu'un exemple de ces services. Ce sont des chiffres « alarmants » pour ceux qui dénigrent et prônent la haine.

Telles sont nos armes, telles sont nos « troupes » au Venezuela : notre armée de blouses blanches qui garantit la vie et la paix. Nous sommes du côté des partisans de la vie et de la solidarité.

Granma 6 mai 2019

Venezuela : La CIA pourrait assassiner Guaido pour justifier une intervention militaire US !

Ce mardi 7 mai, le secrétaire d'État US a menacé une nouvelle fois d'intervenir militairement au Venezuela. Une menace récurrente presque brandie tous les deux jours par les officiels US à l'encontre de Caracas. Pourtant, les batteries de missiles S-300 que le Venezuela a déployées sur son territoire réduisent presque à zéro les chances de succès des frappes balistiques ou des bombardements contre le pays. Surtout que les satellites russes ont sous observation les bases navales américaines ou encore les navires militaires qui pourraient participer à l'invasion du Venezuela. Même la ligne probable du lancement des missiles de croisière US est surveillée. A ce rythme comment les Américains pourront-ils passer à l'acte?

Le ministre russe des Affaires étrangères a littéralement mis en garde Washington contre toute tentative en ce sens. « Je suis d'avis que toute action menée par les États-Unis au Venezuela et notamment une intervention militaire, est légale », avait en effet déclaré le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo en violation de la charte des Nations unies qui ordonne la non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains. L'intéressé s'est même permis une menace directe après l'échec du coup d'État dirigé par les États-Unis la semaine dernière au Venezuela : " Nicholas Maduro est actuellement au pouvoir » mais « il ne fera pas partie de l'avenir du Venezuela ».

Mais face à un pays dont le ciel est littéralement cadenassé par le système de défense russe, pays où tout agissement est détecté via des satellites, une guerre est-ce possible? Tout devra se passer par une action de la CIA.



Juan Guaido, président autoproclamé du Venezuela et le vice-président des Etats-Unis Mike Pence

Les services de renseignement américains doivent concentrer leurs actions sur les principaux acteurs du Venezuela. Ceci dit, l'efficacité de l'espionnage américain est minime, comme le prouve le coup d'état annoncé par le Président autoproclamé Juan Guaido le 30 avril et qui fut un fiasco total. Comme l'armée reste fidèle au Président Maduro, les forces pour les opérations spéciales des États-Unis ne peuvent pas introduire de grandes quantités d'armes au Venezuela.

Dans le même temps, les forces spéciales américaines ont la sélection de miliciens armés et des membres de gangs criminels vénézuéliens. "Ces groupes disparates dans tout le pays ont maintenant pour mission de liquider les généraux de l'armée et les dirigeants politiques centraux et locaux du Venezuela. Par exemple, le général de brigade de l'aviation Silva Zapata a été tué dimanche dans une embuscade tendue par un groupe armé sur l'autoroute Magdaleno, notent des experts. "Il se pourrait même que Guaido, incapable désormais de servir les intérêts US finisse par se trouver en ligne de mire. Vivant, Il n'a pas pu mobiliser les foules comme le souhaite Washington, mort, il le pourrait peut-être", ajoutent ces mêmes experts.

Jorge Arreaza, ministre vénézuélien des Affaires étrangères, en visite récente à Moscou a quant à lui assuré que son pays était prêt à faire face à tout scénario et notamment à celui d'une intervention militaire américaine. « Caracas préfère la diplomatie pour résoudre la crise politique au Venezuela, mais nous sommes prêts à tout scénario. Si les États-Unis optent pour l'option militaire, le Venezuela en fera de même », a averti Arreaza. « Nous avons notre armée, notre police et notre peuple. Peu importe la force de l'ennemi, nous sommes prêts à le détruire », a averti le ministre.

« La CIA américaine pourrait assassiner le putschiste Juan Guaido pour justifier une intervention militaire de Washington au Venezuela », prévoit un ancien responsable de l'ONU.

« La tentative de coup d'État, appuyée par les États-Unis, au Venezuela ne se déroule pas bien », a déclaré Alfred-Maurice de Zayas, ancien expert indépendant des Nations unies sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable.

Dans une interview, accordée à l'agence de presse russe Sputnik, publiée le mardi 7 mai, M. Zayas a souligné qu'en raison de l'échec de ses tentatives de coup d'État, Washington pourrait recourir à une opération sous faux drapeau dans le cadre de laquelle la CIA tuerait Guaido — le président par intérim autoproclamé du Venezuela — et utiliserait son meurtre comme prétexte pour envahir ce pays.

D'autre part, l'expert américain a indiqué que les États-Unis, depuis plusieurs mois, offraient de grosses sommes d'argent à tout militaire qui cesserait de soutenir Maduro. « Sans aucun doute, ils ont financé chacune des tentatives de coup d'État, y compris les tentatives infructueuses d'assassinat de Maduro », a-t-il ajouté.

À cet égard, il a souligné que, même si Maduro est assassiné, les États-Unis n'atteindront pas leur objectif puisque, conformément à l'article 233 de la Constitution vénézuélienne, le vice-président du Venezuela, Delcy Rodríguez, deviendrait président par intérim et non pas Guaido.

Le président des États-Unis Donald Trump a menacé, à plusieurs reprises, d'intervenir militairement au Venezuela pour renverser Nicolas Maduro, le président légal de ce pays latino-américain.

De leur côté, les autorités vénézuéliennes ont affirmé qu'elles ne resteraient pas les mains croisées et défendraient leur souveraineté et leur intégrité territoriale face à l'hostilité de Washington.

PressTV 7 Mai 2019

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen délibéré au vœu de la loi, le Ministère Public entendu accueille favorablement l'action de la requérante pour être régulière en la forme et juste au fond, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience précitée contre l'assigné Lucien JOSEPH ; dit et déclare illégales les fouilles et les constructions entreprises sur le terrain de la requérante ; ordonne en conséquence l'expulsion des lieux du sieur Lucien JOSEPH sur la propriété de la requérante et la démolition des constructions qui y sont érigées ; condamne l'assigné à la somme de cent cinquante mille gourdes titre de dommages et intérêts ; accorde l'exécution provisoire sans caution sur le chef de l'expulsion des lieux vu qu'il y a titres authentiques ; condamne l'assigné aux frais et dépens de l'instance commet l'huissier Walky PIERRE pour la signification de la présente décision.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Ezaie PIERRE LOUIS, juge en audience civile, publique et ordinaire du mercredi vingt-sept juin 2018, en présence de Mes Rémy Valson, Mama Lourdes et Marie Denise O. Joassaint, substituts commissaires du gouvernement près le Tribunal de Première Instance de ce ressort, avec l'assistance de Marckenson Lucien, greffier du siège.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Pour expédition conforme collationné

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal sur les conclusions du Ministère Public, représenté à la barre par Me Joseph Denis Gérard, substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience du jeudi sept mai deux mille quinze, accueille favorablement l'action du citoyen Michel Eloy pour être juste et fondée, reconnait et confirme le droit de propriété du requérant relatif aux lieux sus-décrits et localisés, ordonne le déguerpissement des assignés Dieumène Lozandier, Sherline Lozandier et Garlitha André, et tous autres occupants illégaux desdits lieux, condamne les assignés solidairement à cent mille gourdes de dommages-intérêts au profit du demandeur, accorde l'exécution provisoire sans caution du jugement 276 du code de procédure civile ; condamne les assignés aux frais et dépens ; commet l'huissier Brezil Daniel de ce siège pour la signification du présent jugement.

Ainsi jugé et prononcé pr nous Me Louis Fils Joseph, juge en présence de Me Géraldine Lalanne, S/Commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du citoyen Jean Claude NOVEMBRE, greffier du siège en audience ordinaire, civile et publique de ce jeudi neuf juillet deux mille quinze. An 212ème de l'Indépendance. Avec trois renvois en marges bon et quatre mots rayés.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Jean Claude NOVEMBRE, Greffier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen le Ministère Public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Jean Claude CARRIES d'avec son épouse née Marie Marilène CEROMAIN pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la commune de Carrefour à transcrire sur les registres à ce destinés ; le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Jean Garry Joseph pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Guy Augustin, Juge en audience civile, ordinaire et publique du mercredi six mars deux mille dix neuf en présence de Me Paul Wesley, Substitut commissaire de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens Thélémaque, greffier du siège.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Pour expédition conforme collationné

Pleins Feux Sur: Carlo Claudin (Jacmel, 1943)

Par Ed Rainer Sainvill

« Un phrasé de référence »

Déjà gamin, Carlo avait fait de la musique son médium de prédilection. Spécialement la chanson à travers laquelle il s'est permis de s'extérioriser à cause d'une naturelle timidité. Pourtant, c'est ce don qui va lui permettre d'occuper le premier rang comme soliste à la chorale des Frères du Bicentenaire; qu'il a alors fréquenté. Et pour ne pas y aller par quatre chemins, son intérêt pour les combinaisons harmonieuses des sons et des mots ne semble point s'atténuer. Pour dire qu'il avait passablement pour bagages la vocation ainsi que le talent. Avec autant d'atouts pour prendre part à la formation d'un petit quintet de quartier de parcours mort-né. A la prochaine étape, c'est la fondation de l' « Ensemble Impérial », composé d'adolescents dans la seconde demie des '*'fifties"*, qui va un peu le révéler dans les zones de Boulosse et du Bas-Peu-de Chose.

Pourtant, les données vont changer, lorsque les gars ont décidé d'ériger un nouvel ensemble sur les ruines du groupe « Caliente ». Et les deux groupes ont fusionné pour devenir « Impe-Caliente », avec pour leader et maestro le saxophoniste Jacky Bernadin, lequel deviendra par la suite membre du ***konpa direk***, et après, adhérent du ***kadans ranpa***. Quant à Carlo, il va tout de suite se trouver sous les feux de la rampe dans ce nouveau groupe, qui va l'emmener se faire des muscles dans des performances fleuves, aux arènes musicales tells: ''Cabane Choucoune" et le ''Casino International". Mais, cette initiative va aussi déboucher sur un échec, lorsque les membres plus expérimentés du groupe sont chipés par d'autres orchestres plus cotés.

A cette intersection, C.C s'est appliqué en ''free lancer" á divertir les salons de la ville en chantre extasié, dans des aubades exaltées durant des célébrations mondaines. Jusqu'à ce que Fritz Massac, cet accordéoniste virtuose et maestro du nouvel « Ensemble Sublime » l'invite à venir prendre part à une aventure qui promet de faire du tonnerre dans les zones



Carlo Claudin

de Carrefour Feuilles et du Bas-Peu-de-Chose. Là encore, après quelques prestations de poids dans lesquelles il a su se prouver; en captivant les frontons de plus d'un de sa voix limpide. C'est ainsi, qu'il est vite repéré par Nemours qui arrive avec des arguments convaincants, afin de l'intégrer au sein du grand « Orchestre de Nemours Jean Baptiste », pour qu'il vienne imprimer sa marque référentielle aux schémas du ***konpa.***

Avec Nemours, Claudin va apporter son timbre particulier à la dominance d'un rythme qui commence à contrôler les ébats tonaux, en vitesse de croisière. Et en tandem avec Arthur Lovelace, ils vont à eux deux catalyser les hits les plus en vogue de l'époque: *Boul malachong, Universel konpa, Fanatik konpa, La trompeuse, les 3 dangers, Se sa ou se pa sa, Carte d'identité, Flagrant délit,Toujou devan,imotèl konpa, Rouge et blanc, Mireille, Fernande, Bolèt* , et tant d'autres. On est à la phase explosive du ***konpa direk*** et, Carlo a su amplement contribuer à la consolidation d'un legs qui comme le ***rock*** propulsé à la même époque; s'affirme et s'embarque sans malice vers l'immortalité. Eventuellement, et après avoir du haut de son stardom galvanisé les mordus, Carlo à l'instar d'autres artistes de son ère décide de vider les lieux. Dans un pays qui commence déjà à perdre son âme; en proie à une dictature féroce.

C'est ainsi qu'au début de la deuxième semi des *sixties,* il est allé se réfugier à la Martinique, ou s'y étaient déjà installés d'autres collègues musiciens. Là bas, il s'est rallié au « Gais Troubadours », animant un public, envouté par son panache et son flair. Bien que son séjour fut de courte durée, puisqu'il s'est installé quelque temps après à Washington où il a concocté le groupe « Islanders » en compagnie du guitariste et bassiste George Neff, du pianiste Serge Simpson, du batteur Eddy Claudin et, de l'intégration par la suite du bolide Toto Duval. En s'attelant à faire apprécier à un public exotique la sonorité distinctive de la musique haïtienne, dans la capitale états-unienne. Cette épisode n'ayant pas fait long feu, il fonde en compagnie de son frère Eddy « Les Frères Claudin », aussi de parcours succinct.

Par la suite, il s'est retrouvé dans un combo latin, sous le leadership du maestro Losa, dans lequel sa carrière s'est stabilisée à travers un parcours s'allongeant sur deux décennies. Entre temps, il ressurgit au début des années 1980, le temps d'un album historique, dans l'œuvre collective du « Mini All Stars » **(Pure Gold)** ***''Les 15 titres d'Or de Nemours Jean Baptiste"*** à travers lesquels, il a montré dans ses envolées vocalisantes et pétillantes, que son gosier n'avait pas pris de rides. Puis, entre des collaborations de ci et là, il réapparait dans le projet fiable de Jean Jean Pierre à l'occasion du Bicentenaire de l'Indépendance d'Haiti dans la production :***" Happy Birthday Haiti",*** chantant *''Ayiti konpa"* accompagné de l' « Orchestre Kiskeya »; suivi d'une solide prestation au Canergie Hall. Tout en démontrant qu'à ce carrefour il avait encore du punch à revendre. Bien que les décades successives l'ont mis au rancart. Ce qui lui permet de profiter d'une retraite bien méritée, après avoir mis autant de générations sur des charbons ardents. Dans ces temps-là, lorsqu'il était le galvanisateur des bacchanales en folie.

PAR CES MOTIFS

Après examen et sur les conclusions conformes du ministère public, le Tribunal au vœu de la loi, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience contre le défendeur pour faute de comparaitre, accueille l'action de la demanderesse, la dame Ronald TELUSMA, née Sherby CHERY, l'époux Ronald TELUSMA aux torts exclusifs de l'épouse; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux,; ordonne à l'officier de l'Etat civil compétent de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement ; dit qu' un extrait sera publié dans l'une de colonnes d'un quotidien s'éditant à la capitale, sous peine de dommages et intérêts envers les tiers;; commet l'e sieur Jean Fruisner MONICE huissier de notre Tribunal pour la signification du présent jugement ; compense les dépens vu la qualité des parties.
Rendu par nous, Fritzner DUCLAIR, Doyen du Tribunal de Première instance de Petit Goave en audience publique civile de divorce de ce jour vingt-huit décembre deux mille dix-huit en présence de Me Erick PIERRE PAUL substitut commissaire du Gouvernement de ce ressort assisté du sieur Christophe BONBON, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près les Tribunaux Civil d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du Doyen et du greffier.
Ainsi signé à la minute: Fritzner DUCLAIR, Doyen et Christophe BONBON, Greffier
Pour expédition conforme collationnée

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du ministère public, accueille l'action intentée par la dame Dolores VITAL pour être régulière en la forme ; en se déclarant compétent, maintient le défaut accordé à l'audience du vingt-deux (22) mars deux mille dix-neuf, octroyé contre le sieur Rodolphe THERVIL pour défaut de comparaitre; et quant au fond s'une part rejette le motif d'incompatibilité de caractères soulevé par la requérante pour défaut de fondement légal et d'autre part admet et prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre la dame Dolores VITAL et le sieur Rodolphe THERVIL pour injures graves et publiques; ordonne qu'un extrait du dispositif dudit jugement soit, à la diligence du requérant, transcrit sur les registres à ce destinés de l'officier de l'Etat Civil de la Section Sud après que toutes les formalités légales auront été remplies ; compense les dépens en raison de la qualité des parties ; commet enfin l'huissier du siège Fritzner Sincilaire pour la signification de ce présent jugement.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Widner THEANO, juge en audience publique et civile en ses attributions de divorce, ce vendredi vingt-neuf (29) mars deux mille dix-neuf, en présence de Me Michele CHRISTOPHE, faisant office du Ministère Public et avec l'assistance du sieur Joseph Jean Josué, notre greffier.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main, à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et greffier susdits
Pour expédition conforme collationnée
Joseph Jeanb Josué, Grefier

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère Publique entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclaré fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce du sieur Aristil Jean François, d'avec son épouse née Eveline Duvalsaint pour injures graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de transcrire sur les registres à ce destiné, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement. Compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous Me Annie Fignolé, Juge en audience civile, ordinaire et publique du jeudi sept mars deux mille dix neuf, en présence de Me Rolex Merove, Substitut Commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Monsieur Mozart Tassy, Greffier du siège.
Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du Ministère Public près le Tribunal Civil d'y tenir la main forte à tous commandants et autres officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdit.
Ainsi signé : Me Annie Fignolé et Mozart Tassy.
Pour expédition conforme collationnée : Le Greffier

Suite de la page (16)

efficaces. Qu'elles n'ont pas leur utilité. Il nous faudrait renforcer, par contre, plusieurs de nos ambassades qui jouent un rôle clé. Je vous donne mon opinion : la diplomatie moderne est basée sur un travail plutôt de promotion. Nos missionnaires, nos ambassadeurs, nos consuls devraient être de vrais promoteurs pour le pays.

– D'après vous, ils ne le sont pas. Comment l'expliquez-vous ?

– Non, ils ne le sont pas du tout. D'abord, ils n'ont pas les moyens d'exercer leur fonction. Il y a de ces pays où ces institutions implantées à l'étranger connaissent, enregistrent, vivent des situations vraiment catastrophiques : le téléphone est coupé pour des factures impayées. Le gouvernement central ne s'en soucie guère. Il ne fait aucun effort pour le rétablissement des lignes téléphoniques. Je pourrais vous fournir des exemples à n'en plus finir. Je vous assure que nos missions ne fonctionnent pas dans des conditions idéales. Alors là, si vous pensez fermer certaines ambassades, il faut par contre en renforcer d'autres. Et pour le faire, il faut de l'argent. Or, on a diminué le budget du ministère des Affaires étrangères. Le montant qui était prévu pour les ambassades et les consulats dans le calcul budgétaire de l'année dernière, et qui était estimé à 180 millions de gourdes, est réduit cette année à 111 millions de gourdes. La fermeture de certaines missions ne justifie pas qu'une valeur aussi faible soit demandée et allouée à des organismes d'État d'envergure pareille. Le ministère lui-même a besoin de transformation. A besoin d'être amélioré. D'être réformé.

– De quelle façon ?

– Il suffit de faire un saut au ministère des Affaires étrangères, et vous vous en rendrez compte, vous-même. Pour commencer, l'accueil laisse à désirer. Vous imaginez un ambassadeur étranger qui va au *ministère des Affaires étrangères* pour se renseigner ? L'accueil qu'il reçoit, c'est quelque chose d'indécent. Nous n'avons pas vraiment des archives valables au ministère. Il y a un tas de travaux qui pourraient être entrepris… Je vous le dis, cela m'a choqué de constater lors du vote du budget que le *ministère des Affaires étrangères* était le seul à demander un budget inférieur à celui qu''il avait demandé l'année précédente.

– Vous dites qu'il avait demandé…

– C'est à-dire, qu'il avait présenté… ! Je trouve cela vraiment aberrant.

– Peut-être que le ministre Longchamp n'a pas vraiment de projet, qu'il ne sait pas comment dépenser l'argent qui est alloué à son institution ?

– Moi, je constate chez lui un certain laxisme, un manque de vision… en ce qui concerne la politique étrangère. Nous l'avons convoqué une fois. Nous avons voulu savoir si le ministère avait une politique étrangère bien déterminée. Le concerné nous a répondu paradoxalement qu'il n'en avait pas. Il a même ajouté : « *Nous agissons suivant les circonstances. S'il y a un pays que le gouvernement désire contacter pour un prêt, pour un don ou quelque chose de ce genre, c'est le ministère des Affaires étrangères qui se charge de fixer le rendez-vous.* »

– Donc, son rôle ne tient qu'à cela : fixer des rendez-vous…. !

– Pour moi, il est réduit au rôle d'un *commis de l'État*. C'est tout ! Ce n'est pas un ministère…

– Les Haïtiens, ils sont partout. On nous retrouve dans toutes les principales villes du monde. L'État est-il vraiment soucieux des conditions de vie des compatriotes qui évoluent en dehors du pays ? À travers ses ambassades et ses consulats, maintient-il des structures en vue de venir en aide, si besoin se fait sentir, à ses citoyens expatriés ?

– Je vous l'ai dit. Il existe une carence de moyens en ce qui concerne le fonctionnement de nos missions diplomatiques. Elles arrivent à peine à survivre. Figurez-vous si elles peuvent prendre des initiatives, si elles peuvent aider nos concitoyens… Ce sont des organismes qui sont pratiquement délaissés et inutilisés. D'abord, il n'y a pas de communication entre le ministère et les missions. Les ambassadeurs se plaignent toujours de ne recevoir aucune directive venant de l'institution de tutelle. Ils sont complètement laissés à eux-mêmes. Ils n'ont pas de rapport étroit avec le *ministère des Affaires étrangères*. Et en plus, ils n'ont pas les moyens d'entreprendre quoi que ce soit. C'est inconcevable d'imaginer que nos ambassadeurs ou nos consuls peuvent prendre des initiatives pour venir en aide à nos boursiers, aux Haïtiens qui se sont installés dans les autres pays de la planète.

– Les Haïtiens dépaysés se plaignent toujours de cela…

– Ils ne sont pas les seuls à le faire. Même les étrangers se plaignent de la pauvreté des services disponibles dans nos missions diplomatiques. Par manque de moyens, certes. Mais aussi, à cause d'un autre facteur. Nous n'avons pas encore des écoles de diplomatie. Nos représentants à l'étranger sont désignés au hasard, selon les rumeurs du ministre, suivant les relations qu'il a développées avec une personne…

– Par accointance…

– Je pourrais le dire…

Robert Lodimus

(À suivre)

Classified Directory

Tel: 718-421-0162
editor@haitiliberte.com

Post CLASSIFIED ADS online for FREE at Haitiliberte.com

AUTO DONATIONS

Donate your car to Wheels For Wishes, benefiting Make-A-Wish. We offer free towing and your donation is 100% tax deductible. Call (917) 336-1254

EDUCATION

Mega Institution Mixte. Mission d'Education pour les générations de l'Avenir. Lilavois 53, Plaine du Cul de Sac, Haiti. Ecole Primaire et Bilingue. Fondateur : Jean L. Vallon, M.S. EDU, Tel : (011509) 3813-1107. Email : levallon@aol.com, vjeanlesly@yahoo.com

EVENTS

ANTIQUE LOVERS TAKE NOTE – BRIMFIELD'S Famous Outdoor Antique/ Collectibles Show, 4,000 Dealers, starts Tuesday May 14th. Info on 20 individual show openings – www.brimfield.com. May 14-19, 2019.

FOR SALE

KILL BED BUGS! Buy Harris Sprays, Traps, Kits, Mattress Covers. DETECT, KILL, PREVENT Available: Hardware Stores, The Home Depot, homedepot.com

HEALTH

Lung Cancer? And Age 60+? You And Your Family May Be Entitled To Significant Cash Award. Call 866- 951-9073 for Information. No Risk. No Money Out Of Pocket.

HEALTH

VIAGRA & CIALIS! 60 pills for $99. 100 pills for $150 FREE shipping. Money back guaranteed! Call Today: 800-404-0244

HEALTH

Try "SOUL," the anti-oxidant power supplement made from seeds! Banish pain, reclaim youth, inject energy. Packets: $4 each. Box of 30: $78. Two boxes: $143. Call (203) 666-8650 or visit www.myrainlife.com/rejuvenation.

HELP WANTED

Jetco Shipping needs DRIVERS to pick up barrels and other items for shipment to Haiti. Good pay! Flexible hours! Call Victorin, 347.998.7112.

HELP WANTED

Driver Tractor Trailer & Owner Operators Wanted, for Container Work, 3 Years Pier Experience Required, CDL Class A Licence, Clean Record, Twic Cart Required. Good Pay, Steady Work, Please Call Gabriel or Mark (973) 690-5363 or Inquire Within 187-189 Foundry St. Newark, NJ 07105

HELP WANTED

Driver with a vehicle needed for Wednesday newspaper deliveries. Routes available in New York & Miami. Call 718-421-0162.

HELP WANTED

JOB OPPORTUNITY $18.50 P/H NYC $15 P/H LI $14.50 P/H UPSTATE NY. If you currently care for your relatives or friends who have Medicaid or Medicare, you may be eligible to start working for them as a personal assistant. No Certificates needed. (347)462-2610 (347)565-6200

HOME IMPROVEMENT

AFFORDABLE NEW SIDING! Beautify your home! Save on monthly energy bills with beautiful NEW SIDING from 1800 Remodel! Up to 18 months no interest. Restrictions apply 855-773-1675

HOME IMPROVEMENT

BATHROOM RENOVATIONS. EASY, ONE DAY updates! We specialize in safe bathing. Grab bars, no slip flooring & seated showers. Call for a free in-home consultation: 888-6579488.

INTERNET

Earthlink High Speed Internet. As Low As $14.95/month (for the first 3 months.) Reliable High Speed Fiber Optic Technology. Stream Videos, Music and More! Call Earthlink Today 1-855-970-1623

MISCELLANEOUS

A PLACE FOR MOM has helped over a million families find senior living. Our trusted, local advisors help find solutions to your unique needs at no cost to you. Call: 1-800-404-8852

MISCELLANEOUS

DISH TV $59.99 For 190 Channels + $14.95 High Speed Internet. Free Installation, Smart HD DVR Included, Free Voice Remote. Some restrictions apply. 1-800-943-0838

MISCELLANEOUS

DIRECTV & AT&T. 155 Channels & 1000s of Shows/Movies On Demand (w/ SELECT Package.) AT&T Internet 99 Percent Reliability. Unlimited Texts to 120 Countries w/AT&T Wireless. Call 4 FREE Quote- 1-888-534-6918

REAL ESTATE FOR SALE

Virginia Seaside Lots - Build the home of your dreams! South of Ocean City near state line, spectacular lots in exclusive development near NASA facing Chincoteague Island. New development with paved roads, utilities, pool and dock. Great climate, low taxes and Assateague National Seashore beaches nearby. Priced $29,900 to $79,900 with financing. Call (757) 824-6289 or website: oldemillpointe.com

SERVICES

COMPUTER ISSUES? FREE DIAGNOSIS by GEEKS ON SITE! Virus Removal, Data Recovery! 24/7 EMERGENCY SERVICE, In-home repair/On-line solutions . $20 OFF ANY SERVICE! 844-892-3990

TV INTERNET PHONE

Spectrum Triple Play! TV, Internet & Voice for $99.97/mo. Fastest Internet. 100 MB per second speed. Free Primetime on Demand. Unlimited Voice. NO CONTRACTS. Call 1-855977-7198





